



En partenariat avec
Canada

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL AN 3 (PTA 3)

PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2024 au
31 MARS 2025

PROJET P008246



PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

TITRE DU PROJET

Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales (FEMA)

BUDGET TOTAL

10 356 124 \$ CA

(Affaires mondiales Canada : 9 892 056 \$ CA - B2Gold : 464 068 \$ CA)

DURÉE DU PROJET

7 mars 2022 au 31 mars 2027

AGENCE CANADIENNE D'EXÉCUTION

Cowater International Inc.

©Cowater International Inc.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	I
1. GESTION DU PROJET	1
1.1 Principaux enjeux de gestion pour l'An 3.....	1
1.2 Ressources humaines.....	2
1.2.1 L'équipe de projet Cowater au Mali et au Canada	2
1.2.2 Les partenaires d'exécution	2
1.3 Les ressources externes prévues pour l'An 3.....	2
1.4 Gouvernance du projet.....	3
1.5 Achats, logistique et sécurité.....	4
Tableau 1.1 – Mécanisme d'approvisionnement et niveau d'approbation	5
1.6 Communication	7
1.7 Gestion administrative et financière.....	8
2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET – An 3.....	9
2.1 Résultat Intermédiaire 1100 – Volet économique	9
2.1.1 Résultat Immédiat 1110	9
2.1.2 Résultat Immédiat 1120	11
2.2 Résultat Intermédiaire 1200 – Volet Social.....	13
2.2.1 Résultat Immédiat 1210	13
2.2.2 Résultat Immédiat 1220	15
2.3 Résultat Intermédiaire 1300 – Volet Gouvernance	17
2.3.1 Résultat Immédiat 1310	17
2.3.2 Résultat Immédiat 1320	18
2.4 Résultat Intermédiaire 1400 – Volet Gestion	19
2.4.1 Résultat Immédiat 1410	19
2.4.2 Résultat Immédiat 1420	20

TABLEAU

Tableau 1.1 – Mécanisme d'approvisionnement et niveau d'approbation

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de l'équipe du Projet FEMA

Annexe 2 : Tableau des activités planifiées et chronogramme de l'An 3

Annexe 3 : Budget détaillé par catégories de coûts admissibles – An 3

Annexe 4 : Cadre de mesure du rendement avec cibles pour l'An 3

LISTE DES ACRONYMES

AC	Accord de contribution
ACS +	Analyse comparée des sexes plus
AMC	Affaires mondiales Canada
AT	Assistance technique
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
BICIM	Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali
CCPE	Comité communal de protection de l'enfant
CD	Comité Directeur
CFP	Centre de formation professionnelle
CMR	Cadre de mesure de rendement
CNLTE	Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants
CT	Comité Technique
CVPA	Comité villageois de protection et d'alerte
EG	Égalité des genres
EPI	Équipements de protection individuelle
f/g	Fille/Garçon
F/H	Femme/Homme
FEMA	Femmes et enfants des communautés minières artisanales
FEMIMA	Fédération des Femmes Minières du Mali
GAR	Gestion axée sur les résultats
MA	Mines artisanales
MAPE	Mine artisanale à petite échelle
MENEFP	Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MMEE	Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MPME	Micro-, petite et moyenne entreprise
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PMOP	Plan de mise en œuvre du projet
PTA	Plan de travail annuel
PTA2	Plan de travail de l'An 2
PTF	Partenaires techniques et financiers
<i>RTP</i>	<i>Right to Play</i>
SSA/P	Stratégie de scolarisation accélérées ou passerelles
SCOFI	Scolarisation des filles

SOMMAIRE

Le projet Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales du Mali (FEMA) est mis en œuvre par Cowater International Inc. (« COWATER »), agence canadienne d'exécution, en partenariat avec deux organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes, Right to Play et IMPACT. Le Projet est financé par Affaires mondiales Canada (AMC), avec qui un Accord de contribution (AC) d'une valeur de 9 892 056 \$ CA pour une durée de 5 ans a été signé le 7 mars 2022. L'An 1 du projet a consacré également la signature de l'Accord Additionnel de Financement entre COWATER et B2Gold. Ce financement additionnel s'élève à 464 068 \$ CA.

Le Projet a pour principal objectif l'amélioration du bien-être des femmes et des enfants ainsi qu'un renforcement de la gouvernance globale du secteur minier artisanal au sein des communautés d'orpaillage du Cercle de Kéniéba au Mali. Dans ce sens, les activités du Projet FEMA pallient les effets négatifs de l'exploitation minière artisanale à travers (i) l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants, (ii) l'accroissement des moyens de subsistance des femmes, (iii) la réduction du travail des enfants et de l'informalité générale du secteur de l'orpaillage. Par ailleurs, il contribuera à renforcer les capacités des autorités locales en termes de gestion du secteur de l'orpaillage : allocation des titres d'orpaillage, suivi et gestion des impacts environnementaux de l'orpaillage, réformes des politiques régissant le secteur minier artisanal.

S'inscrivant dans le cadre du Plan de mise en œuvre du Projet (PMOP), le présent Plan de travail annuel de l'An 3 (PTA 3) met l'accent sur les activités techniques relatives, notamment à la structuration des groupements de femmes, la promotion des secteurs économiques alternatifs, le renforcement des structures de formation et d'accompagnement, la lutte contre le travail des enfants, la sensibilisation et le partage d'informations, le renforcement de la gouvernance du secteur minier artisanal, etc.

Le PTA 3 se veut un outil de gestion opérationnelle et stratégique visant à mutualiser les efforts inter-partenaires pour une mise en œuvre efficiente des activités, et à identifier les jalons importants ainsi que le budget envisagé, en vue d'atteindre les résultats ciblés pour la période considérée.

Le présent document comprend deux sections principales. La première décrit l'approche relative à la gestion du projet FEMA et la seconde détaille sa mise en œuvre pour chacune des trois composantes, en décrivant les activités planifiées au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le présent PTA 3 aborde seulement les extraits pour lesquels des activités sont prévues au cours de la période considérée.

Les documents suivants sont disponibles en annexes :

- Organigramme de l'équipe du projet FEMA (Annexe 1);
- Tableau des activités planifiées pour l'An 3, par extrait et trimestre (Annexe 2);
- Budget détaillé par catégories de coûts admissibles pour l'An 3 (Annexe 3);
- Cadre de mesure du rendement avec cibles par extrait pour l'An 3 (Annexe 4).

1. GESTION DU PROJET

1.1 Principaux enjeux de gestion pour l'An 3

Considérant le contexte volatile et incertain du Mali, les enjeux de gestion sont étroitement liés aux considérations d'ordre sécuritaire. COWATER prend la sécurité de son personnel et des biens du Projet très au sérieux, et cherchera, au cours de l'An 3, à renforcer les mesures déjà en place. Dans cette dynamique, le Projet assurera la mise en œuvre du Plan de gestion des risques de sécurité (PGRS), mis à jour en septembre 2023 à la suite d'une nouvelle évaluation des risques.

En effet, dès son commencement, le projet FEMA a pu bénéficier de la présence de COWATER au Mali, notamment à travers le projet SCOFI, également financé par AMC. Cette présence a permis, en plus d'un accès à une expertise en matière de gestion de la sécurité, de mobiliser des ressources humaines, logistiques et financières plus rapidement, dans l'optique d'aider au démarrage du projet FEMA, et par la suite de mutualiser certaines de ces ressources, au profit des deux projets.

À la suite de la mise en place des équipes du projet au niveau local et national (An 1) et la mise en œuvre de certaines activités (An 1 et An 2), et au regard de l'évolution du contexte sociopolitique, l'opérationnalisation des activités a fait face à certains défis liés à l'accessibilité des sites et la disponibilité des bénéficiaires locaux du projet. Pour faire face à ces défis, en plus de la mise en œuvre du Plan de gestion des risques de sécurité, le Projet devra revoir certains aspects opérationnels de sa stratégie d'intervention auprès des bénéficiaires dans les zones d'intervention. Cela se traduira notamment par l'organisation des entretiens et rencontres en dehors des heures de travail pour les orpailleurs et orpailleuses, ainsi que le renforcement de la participation des leaders communautaires et autorités coutumières. Il est essentiel de noter que cette approche d'intervention en dehors des heures de travail fut consentie en étroite collaboration avec les bénéficiaires.

Une autre priorité sera de mener des campagnes de sensibilisation massive pour une meilleure compréhension des problématiques du secteur minier artisanal dans les zones d'intervention du projet, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et la sensibilité aux conflits des activités du projet. Pour ce faire, les activités de renforcement des capacités, de plaidoyer, de sensibilisation et de communication ont été priorisées dans le PTA 3 du projet. Il s'agira également de mener des activités visant à améliorer la gouvernance du secteur minier artisanal tout en s'assurant de la prise en compte des problématiques liées à l'égalité des genres et au travail des enfants. Pour ce faire, les activités prévues seront appuyées par les structures institutionnelles locales et nationales à travers le Comité technique, le Cadre de concertation locale et le Comité local de gestion de suivi inclusifs du secteur minier artisanal dans le cercle de Kéniéba.

COWATER mettra en œuvre les activités en collaboration avec des partenaires d'exécution, IMPACT et Right to Play. Un processus de coordination efficace, au Canada et au Mali, permettant d'assurer le partage et la diffusion des informations clés et un bon agencement des activités représentent des facteurs clés afin d'assurer que l'équipe de mise en œuvre mobilise les ressources du Projet de manière efficace. C'est dans cette optique qu'un atelier de planification regroupant les équipes des trois (3) organisations responsables de la mise en œuvre a été réalisé en avril 2024 pour définir l'approche opérationnelle des activités de l'An 3.

Aussi, les activités ne peuvent se réaliser ni les résultats être atteints sans l'implication et la collaboration des bénéficiaires et des autorités administratives locales et nationales. Cette collaboration est d'ailleurs renforcée au moyen du comité technique au niveau national, du cadre de concertation au niveau local, et de l'espace d'information au niveau régional (Kayes) qui regroupe les responsables régionaux des structures locales.

Enfin, un autre enjeu sera d'effectuer un suivi efficace des activités afin de mieux cadrer les cibles et atteindre les résultats escomptés. Pour ce faire, les mécanismes et outils de suivi mis en place au cours de l'An 2 seront exploités voire mis à jour, et la base de données pour le suivi des indicateurs sera opérationnalisée. Cela permettra entre autres, de mieux suivre et documenter les réalisations du projet.

1.2 Ressources humaines

1.2.1 L'équipe de projet Cowater au Mali et au Canada

La mise en œuvre du projet FEMA est assurée par une équipe locale, appuyée par le siège au Canada. Le détail de la composition de l'équipe ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des membres ont été précisés dans le PMOP. L'ensemble des postes prévus dans l'organigramme ont été pourvus au cours de la première année. Pour rappel, l'organigramme de l'équipe du projet FEMA est présenté à l'**Annexe 1**.

1.2.2 Les partenaires d'exécution

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FEMA, COWATER collabore avec IMPACT et Right To Play (RTP), deux organisations non gouvernementales basées au Canada.

RTP a la responsabilité des thématiques relatives au travail des enfants, à leur (re)scolarisation et à la mise en place des mécanismes de protection et de préservation de leurs droits. Pour la mise en œuvre du projet FEMA, RTP a mis en place une organisation composée d'un gestionnaire de projet, d'un comptable et de deux facilitateurs(trices) terrain, tous basés à Kéniéba. Ces ressources bénéficient également de l'accompagnement du spécialiste de la protection des droits des enfants et de la spécialiste en suivi-évaluation de RTP au niveau national.

IMPACT a la responsabilité des thématiques liées à la création et la structuration des groupements de femmes, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes et adolescentes. IMPACT intervient également sur certains aspects de gouvernance, notamment la protection de l'environnement, à travers l'introduction de techniques d'exploitation et de traitement plus sécuritaires et respectueuses de l'environnement. En termes de ressources humaines, Impact s'appuie sur l'expertise d'un (1) gestionnaire de projet (également chef de l'antenne de Kéniéba) et de quatre (4) agentes de développement communautaire (un par commune d'intervention).

1.3 Les ressources externes prévues pour l'An 3

Certaines activités prévues au cours de l'An 3 nécessiteront le recours à des expertises externes qui interviendront en qualité de consultants. Ces prestataires nationaux, parfois avec l'appui des ressources canadiennes de l'équipe du projet, conduiront des missions liées, entre autres, à la structuration organisationnelle des groupements de femmes, les formations sur les secteurs alternatifs, l'assistance aux fournisseurs d'équipements, l'animation des sessions de formation, le renforcement de capacités en matière d'évaluation environnementale, l'amélioration du cadre

de gestion et de suivi du secteur MA. Ces appuis externes permettront de renforcer l'équipe afin d'atteindre les objectifs opérationnels prévus pour l'An 3, une année charnière pour le projet.

1.4 Gouvernance du projet

La cérémonie officielle de lancement du projet FEMA s'est tenue le 24 novembre 2022 à Bamako. Les partenaires institutionnels du Projet, à savoir le ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau (MMEE); le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF); le ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP), et l'Ambassade du Canada étaient tous représentés. La cérémonie a été l'opportunité pour les différentes parties prenantes d'acquiescer plusieurs informations sur les objectifs, cibles et approches du projet. Les autorités maliennes ainsi que l'ambassade du Canada au Mali ont réaffirmé leur soutien à l'agence d'exécution pour une mise en œuvre effective du projet. Les sections ci-dessous portent sur les réalisations de l'AN 2 et les futures activités des organes prévues à l'An 3 du projet.

Comité Directeur

Le Comité Directeur (CD) est l'organe de gouvernance, de suivi et d'orientation stratégique du Projet. Les membres du CD sont l'AMC, le ministère des Mines et de l'Énergie et de l'Eau, le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale ; et la compagnie minière B2Gold. COWATER assure le secrétariat du CD et est représenté par le directeur et/ou le gestionnaire principal au Canada ainsi que le chef d'équipe du projet FEMA. COWATER représente les différents partenaires de la mise en œuvre du Projet. Le CD est coprésidé par le ministre des Mines et l'Ambassadeur du Canada au Mali.

La première réunion du CD, tenu le 31 janvier 2023, a permis de présenter et valider le Plan de mise en œuvre du Projet ainsi que le PTA1 et les activités prioritaires. Il a également permis de mieux cadrer les missions et responsabilités du Comité Directeur.

Au cours de l'An 2, la deuxième réunion du CD s'est tenue le 1^{er} juin 2023. La rencontre a permis la validation du Rapport annuel de l'An 1 et du Plan de travail annuel de l'An 2. Par la suite, le 12 décembre 2023, une troisième réunion portant sur le point de réalisation à mi-parcours a été tenue.

Pour l'An 3 du projet, il s'agira de tenir la quatrième réunion du Comité Directeur qui se tiendra en juin 2024. Cette réunion permettra également présenter le Rapport annuel de l'An 2 et d'approuver le PTA 3.

Comité Technique

Le Comité Technique (CT) constitue l'organe consultatif impliqué dans les aspects opérationnels du Projet. Il participe aux réflexions sur l'exécution des activités, émet des recommandations, se tient informé des progrès réalisés et s'assure de l'atteinte des résultats attendus et de leur pérennisation. La présidence est assurée par le ministère de Tutelle.

La première réunion du CT, tenue le 4 mai 2023, a permis notamment de valider le PTA 2 du projet avec quelques recommandations mineures portant sur les structures impliquées. La deuxième réunion, organisée le 8 novembre 2023 a essentiellement porté sur le suivi des instructions et de l'avancement des travaux à travers l'examen et la validation du rapport semestriel.

L'objectif pour l'AN 3 du projet consiste à valider le Rapport annuel de l'An 2 et le Plan de travail de l'An 3. Dans le cadre du suivi de l'avancement des travaux à mi-parcours, une réunion sera également organisée.

Cadre de concertation locale

Comme son nom l'indique, le Cadre de concertation locale (CCL) est un organe mis en place par le Projet au niveau du Cercle de Kéniéba et ayant pour principal objectif d'informer les autorités administratives et coutumières locales, des activités planifiées et des résultats atteints. Le CCL est composé des représentants de la Préfecture, du Conseil de Cercle, des Mairies, des services déconcentrés de l'État (CAP, SLPFEF, SLDSES), des OSC (Organisations des femmes, Organisations des orpailleurs, Organisations des jeunes) et autorités coutumières des communes ciblées.

La première réunion du cadre de concertation s'est tenue le 20 mars 2023, elle a porté sur la validation des Termes de référence dudit cadre ainsi que sur la présentation du projet. Au cours de l'An 2, le Cadre de concertation s'est réuni trois fois pour examiner les activités planifiées et suivre l'évolution des activités sur le terrain.

Pour l'An 3, il s'agira d'organiser aux échéances planifiées (chaque trimestre), les réunions du cadre de concertation en vue du suivi des activités.

Échanges avec les autorités régionales

En application des recommandations du Comité Directeur, le projet a organisé des missions d'échanges avec les autorités régionales basées à Kayes pour, non seulement présenter les activités planifiées, mais aussi rendre compte des réalisations.

Au cours de l'An 3, ces missions de suivi seront organisées à une fréquence semestrielle.

1.5 Achats, logistique et sécurité

Cowater a présenté, dans le cadre du PMOP, les grandes lignes de son plan d'approvisionnement, qui décrit notamment les procédures d'achat de biens et de services (**voir Tableau relatif au niveau d'approbation ci-dessous extrait du Manuel de procédures du projet**).

En termes de fournitures et d'équipements, le projet FEMA a reçu une grande quantité de biens mobiliers (armoires, chaises, un (1) véhicule, etc.) de la part du projet « *Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali* » (RPPFM), également mis en œuvre par COWATER et clôturé en décembre 2021. Une partie de ce mobilier a servi à meubler le bureau de Kéniéba. Les articles manquants, tels que les ordinateurs portables, imprimantes, téléphones, etc., ont été acquis selon les procédures établies. Les membres de l'équipe ont également reçu tout le matériel et l'équipement nécessaires pour l'exécution des activités. Deux (2) véhicules ont été acquis pour les besoins du projet et les activités au niveau de Kéniéba, en sus de l'acquisition de six (6) motos pour les déplacements des agents de développement communautaires et les facilitateurs terrain dans les communes du projet.

Tel que mentionné plus haut, les équipes des projets FEMA et SCOFI ont déménagé ensemble dans de nouveaux locaux, afin d'offrir au personnel un cadre de travail plus adéquat, tout en permettant de rationaliser les charges de location et de fonctionnement et de renforcer les procédures de sécurité. Celles-ci comprennent, entre autres, des contrôles d'accès plus rigoureux des visiteurs par une agence spécialisée, des équipements de géolocalisation des véhicules des

projets en déplacement, un système d'alerte par SMS, des activités de renforcement de capacités du personnel en matière de sécurité, etc. Sur le plan logistique et sécuritaire, lorsque des déplacements sont prévus, des dispositions spécifiques sont prises par l'équipe de Projet. Ces mesures seront ajustées tout au long du Projet en fonction de l'évolution du contexte. En sus, le plan de sécurité a été mis à jour afin de mieux appréhender les questions sécuritaires. Ce plan de sécurité s'applique aux deux (2) projets, SCOFI et FEMA.

Pour les besoins administratifs du local, un document de partage de coûts a été établi entre les deux projets qui définissent la contribution de chacun dans les couvertures des dépenses opérationnelles.

Tableau 1.1 – Mécanisme d'approvisionnement et niveau d'approbation

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation ¹
Comparaison verbale des prix (1-2 fournisseurs)	Jusqu'à 150 000 FCFA	Contact verbal auprès de fournisseurs potentiels pour obtenir des prix	Chef d'équipe Responsable Financier	Cette procédure est typiquement pour les menus achats de bureau ; pour des besoins plus ou moins fréquents pouvant être payés à partir de la petite caisse. Un minimum de deux (2) prix doit être obtenu. La demande doit être documentée à l'aide des formulaires <i>Demande d'achat</i> et <i>Formulaire de comparaison des prix</i> (voir Annexe M) (par exemple : fournitures de cuisine, toner pour imprimante, papeterie, etc.)
Comparaison des prix (3 fournisseurs)	De 150 001 à 450 000 FCFA	Obtenir des devis écrits des fournisseurs	Chef d'équipe Responsable Financier	Procédure pour les articles standards du commerce qu'on trouve vendus chez la plupart des marchands. Obtenir un minimum de trois (3) devis écrits de fournisseurs sélectionnés de manière compétitive et ouverte. Les devis obtenus sont conservés pour audit. Sauf exception, les biens achetés sont des biens standards, vendus et

¹ Pour tout achat dont la valeur excède CAD 15 000, on doit soumettre un formulaire de non-objection au siège du Projet avant de procéder à l'achat.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation ¹
				disponibles sur le marché. Une explication doit être fournie dans le cas où moins de 3 devis sont obtenus des fournisseurs sollicités. L'achat doit être documenté à l'aide des formulaires <i>Demande d'achat</i> et <i>Formulaire de comparaison des prix</i> (voir Annexe M).
Demande de devis	De 450 001 à 5 000 000 FCFA	Obtenir devis écrit des fournisseurs	Chef d'équipe	Procédure pour les achats plus large. Obtenir un minimum de trois (3) devis écrits de fournisseurs sélectionnés de manière compétitive et ouverte. Les devis obtenus sont conservés pour audit. Sauf exception, les biens achetés sont des biens standards, vendus et disponibles sur le marché. Une explication doit être fournie dans le cas où moins de 3 devis sont obtenus des fournisseurs sollicités. L'achat doit être documenté à l'aide des formulaires <i>Demande d'achat</i> et <i>Formulaire de comparaison des prix</i> (voir Annexe M).
Appel d'offres sur invitation ²	Au-dessus de 5 000 001 FCFA	Offre complète qui répond à toutes les exigences énoncées dans l'invitation à soumettre une offre	Directeur de projet	Demande écrite en bonne et due forme d'un minimum de trois (3) soumissions. Les invitations à soumettre une offre sont émises de manière compétitive et transparente à des fournisseurs qualifiés. Les documents et offres sont conservés pour

² Rédiger des termes de référence qui sont très exhaustifs. À partir de l'élimination des offres qui ne répondent pas aux exigences énoncées, considérer le prix.

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation ¹
				audit. Les biens achetés peuvent être ou non standards. Le choix du fournisseur est entièrement fait sur la base du prix / coût.
Appel à la proposition	Au-dessus de 5 000 001 FCFA	Offre complète qui répond à toutes les exigences énoncées dans l'invitation à soumettre une offre	Directeur de projet	Demande écrite en bonne et due forme d'un minimum de trois (3) soumissions. Cette procédure est utilisée lorsque les biens achetés ne sont pas disponibles sous format standard et sont plus complexes du point de vue technologique. Les propositions reçues sont conservées pour audit. Le choix du fournisseur ne peut pas être fait uniquement sur la base du prix, d'où la méthode utilisée.

Remarque 1 : Pour les contrats et les achats supérieurs à 5 000 000 FCFA, un formulaire d'approbation "sans objection" du siège sera nécessaire après que les évaluations seront effectuées et avant que les contrats ne soient finalisés ou que les commandes ne soient passées à l'organisation retenue. Un échange de courriels est acceptable.

Remarque 2 : Les paiements dont le montant est supérieur à 5 000 000 FCFA peuvent être effectués à partir du siège si le service finance terrain n'a pas les disponibilités nécessaires. (Voir aussi la section 13.1 relative à la gestion du compte de banque).

1.6 Communication

Le projet FEMA est une initiative qui vise à influencer positivement les décisions relatives à la situation des femmes ainsi que le bien-être des enfants et adolescent(e)s en zone minière. Il contribuera à faciliter l'adoption de politiques et à inciter des changements de comportements en termes de présence des enfants sur les sites et d'autonomisation économique des femmes dans le Cercle de Kéniéba.

Pour atteindre ces objectifs, le projet FEMA devra se baser sur une communication de proximité avec les parties prenantes. Cela permettra, d'une part, d'informer sur les avancées et activités réalisées par le Projet et, d'autre part, de sensibiliser les populations locales sur l'importance de l'autonomisation des femmes, non seulement en zone minière artisanale, mais aussi dans tous les domaines et secteurs d'activité. Cette approche de communication facilitera également le partage d'informations sur les effets néfastes du travail des enfants ainsi que les retombées économiques que pourrait générer le secteur minier artisanal lorsqu'il est bien encadré.

À ce titre, suivant le plan de communication mis à jour au cours de l'An 2, les actions de communication prévues à l'An 3 viseront les objectifs ci-dessous :

- Assurer la reconnaissance des apports des partenaires du Projet, en particulier AMC et B2Gold, et la diffusion des résultats atteints grâce à la participation de chacun;
- Partager les connaissances du projet, informer et sensibiliser l'ensemble des intervenants dans la chaîne de valeur de l'exploitation minière sur les thématiques clés du Projet, notamment les défis et enjeux liés à l'autonomisation économique des femmes, le travail des enfants sur les sites d'orpaillage, l'utilisation des produits chimiques et la protection de l'environnement ainsi que la gouvernance inclusive;
- Soutenir la mise en œuvre de ces activités de communication au quotidien (communication pour le changement de comportement, sensibilisation des groupes cibles en lien avec les thématiques de l'orpaillage, mobilisation sociale et appel à l'action de toutes les parties prenantes, etc.);
- Présenter le Projet, y compris les bonnes pratiques et leçons apprises pour, d'une part encourager et contribuer au développement d'approches concertées et innovantes avec les autres acteurs du secteur et, d'autre part, informer le grand public, au Mali et au Canada, sur les réalités du secteur minier artisanal.

Pour atteindre ces objectifs, un plan de communication détaillant les actions annuelles prévues a été adopté par le projet. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi effectué par la Direction du projet au siège (Canada) et la Coordination nationale (Mali).

1.7 Gestion administrative et financière

Sur le plan administratif et financier, l'équipe est complète tant dans les bureaux de Bamako qu'à Kéniéba. Les différents comptes bancaires sont également opérationnels.

Le Manuel des procédures administratives et financières du projet FEMA encadre l'ensemble des directives en vigueur en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières, entre autres. Son contenu fut mis à jour, afin de s'assurer d'avoir en place tous les systèmes et outils permettant une reddition de comptes efficace et transparente.

Les prévisions budgétaires pour l'An 3 peuvent être consultées à l'**Annexe 3**. Le budget total prévu est de **2 683 703 \$ CA**, reflétant l'atteinte du plein niveau de mise en œuvre du projet suivant la conclusion des travaux des années 1 et 2.

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET – AN 3

Cette section présente, par composante, le travail planifié pour l'An 3, et plus précisément pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

L'**Annexe 2** présente le détail des activités prévues ainsi que le calendrier d'exécution.

2.1 Résultat Intermédiaire 1100 – Volet économique

« Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba »

Le cours actuel de l'or sur le marché international, dû entre autres à la demande croissante pour ce métal, pousse un nombre important de personnes (hommes, femmes et enfants) à tenter leur chance sur les sites d'orpaillage. Bien qu'il s'avère difficile d'estimer de manière précise la contribution économique du secteur, il est évident que l'orpaillage est une alternative au chômage des jeunes et un moyen permettant à plusieurs d'entre eux d'accéder à des opportunités économiques. Il représente l'une des principales sources de revenus pour les populations locales de Kéniéba.

Au Mali, les activités d'orpaillage sont dominées par les hommes, qui ont accès aux activités les plus lucratives et détiennent les autorisations d'exploitation auprès des instances coutumières (même si le code minier en vigueur donne cette prérogative aux communes rurales). Les femmes n'ont accès qu'à des activités secondaires, pénibles et moins rémunérées, telles que les travaux de nettoyage, de traitement, de séparation de la boue et de l'or et de transport. L'amélioration de leur situation économique passerait essentiellement par l'introduction de nouvelles techniques pour le traitement de l'or, le renforcement des capacités en négociation et communication, la mise en réseau des femmes et l'initiation à d'autres activités économiques (agriculture, élevage, restauration, etc.).

Aussi, l'approche du projet FEMA pour améliorer l'autonomisation économique des femmes combine le renforcement de leurs capacités, non seulement dans le cadre de l'exploitation artisanale de l'or, à travers des pratiques plus sécuritaires et respectueuses de l'environnement, mais également dans le développement d'activités économiques alternatives.

2.1.1 Résultat Immédiat 1110

Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba

1111. Appui fourni à la création et à la structuration des groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba

Les observations ainsi que les échanges avec plusieurs parties prenantes confirment un manque d'organisation des femmes en groupements. L'absence de groupements de femmes, ou leur faible organisation, ainsi que le caractère informel des activités limitent l'accès des femmes à la terre, aux équipements et au crédit auprès des organes et institutions de financement.

Pour remédier à cette situation, l'approche du Projet consiste à contribuer à l'autonomisation des femmes, membres des groupements partenaires, en encourageant une meilleure organisation

des groupements de femmes. Ceci facilitera leur mise en relation avec organes et institutions de financement ainsi qu'avec les compagnies minières.

Dans le cadre des activités prévues à l'AN 3, le Projet poursuivra les travaux déjà entamés en vue d'améliorer la structuration organisationnelle des 20 groupements partenaires sur les bases de leurs besoins et activités spécifiques.

Le processus de structuration organisationnelle des groupements de femmes sera conduit en collaboration avec le Service local du développement social et de l'économie solidaire (SLDSES), tout en impliquant la FEMIMA afin de renforcer le plaidoyer pour l'adhésion à la fédération (1111.4 et 1111.5).

Ces activités sont hautement stratégiques pour le Projet, car elles constituent le socle de l'intervention en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, et permettront de proposer des solutions adéquates en appui aux femmes. La structuration des groupements de femmes dans les zones d'intervention du Projet prendra en considération les dynamiques locales ainsi que les travaux réalisés dans le cadre d'autres projets.

À terme, la mise en œuvre de ces activités permettra la structuration des 20 groupements partenaires, ce qui bénéficiera directement à un minimum de 966 personnes (941 femmes et 25 hommes), membres des groupements.

1112. Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes

Les capacités d'épargne et d'accès au financement des femmes minières sont très faibles et cela les empêche d'investir dans l'amélioration de leurs conditions. Pour apporter une solution, le projet complètera le cycle entamé (cycle 1) et appuiera un nouveau cycle (cycle 2) pour les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) déjà en place. Ces efforts permettront notamment de mutualiser l'épargne en vue de l'investir dans l'achat de matériels sécuritaires, d'explorer des alternatives économiques, et de contribuer à la scolarisation des enfants.

Pour y parvenir, l'approche adoptée par le projet consiste d'abord à remplacer les bénévoles s'étant désistés (10), les former et les outiller (1112.2). Par la suite, la formation sur le dernier module relatif au concept des AVEC, la « Réunion de partage des Fonds » (module 7) sera organisée pour l'ensemble des 40 bénévoles. Cela permettra de clôturer la formation sur le développement de règles de gestion des AVEC. Suivra par la suite, avec l'appui des bénévoles et des agents communautaires du projet, des sessions avec les comités de gestion des AVEC pour diffuser des messages de sensibilisation et suivre la progression (1112.3).

Le projet procédera également à l'approvisionnement et à la distribution du matériel nécessaire au lancement du cycle 2 des AVEC et fournira un accompagnement aux femmes dans le cadre de la gestion et le suivi des AVEC (1112.4). Un appui supplémentaire sera offert à travers des conseils sur les opportunités d'investissement (1112.5) et sur la budgétisation des ménages (1112.6).

Au terme de l'AN 3, le cycle 1 des AVEC sera totalement bouclé et un second cycle sera entamé par les 35 AVEC mises en place.

1113. Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA

Les retombées de l'orpaillage pour les femmes pourraient croître considérablement à travers l'introduction de nouvelles méthodes et techniques pour le traitement de l'or.

Au cours de l'AN 3, il s'agira d'appuyer l'introduction de nouvelles techniques de traitement à travers l'élaboration des modules de formation (1113.3) et l'organisation des sessions de

formation suivant l'approche en cascade (1113.4). Cela permettra de disposer d'un noyau de formatrices qui bénéficieront de l'accompagnement du projet pour la dissémination de la formation aux femmes des communautés minières.

Au terme de l'AN 3, un nombre minimal de 40 formatrices seront formées sur des techniques minières novatrices, sécuritaires et respectant l'environnement. Elles formeront à leur tour les membres des groupements de femmes partenaires du projet (966) ainsi que les personnes (hommes et femmes) qui pratiquent l'orpaillage dans les communes d'intervention du projet (1400 personnes).

1114. Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes

L'orpaillage est une activité à forte intensité de travail manuel et physique. Depuis quelques années, on assiste à l'introduction d'équipements tels que les concasseurs, les tapis de triage, les pompes à eau et les groupes électrogènes. Certains orpailleurs utilisent également des détecteurs de métaux ainsi que des Équipements de protection individuelle (EPI).

Les femmes sont généralement en marge de l'utilisation de ces équipements à cause, d'une part, des moyens financiers limités dont elles disposent pour pouvoir se les procurer et, d'autre part, parce qu'elles interviennent dans des sections de la chaîne où l'utilisation des EPI n'est pas jugée nécessaire. Le problème d'accès aux équipements affecte la situation économique des femmes ainsi que leur bien-être.

Au cours de l'An 3, les efforts prévus permettront de faciliter les échanges entre les fournisseurs d'équipements et les groupements de femmes (1114.3), à travers notamment l'établissement d'accords/contrats de subvention de ventes (1114.4). À cet effet, des investigations seront entreprises pour approfondir les analyses sur les capacités réelles des fournisseurs sélectionnés, et définir puis accompagner la mise en œuvre des plans d'entreprises ciblant spécifiquement les groupements de femmes (1114.2).

La mise en œuvre des activités prévues permettra d'appuyer 12 fournisseurs d'équipements et d'établir entre eux et les groupements de femmes, des accords commerciaux visant à faciliter l'accès des femmes aux équipements requis dans le cadre de leurs activités.

2.1.2 Résultat Immédiat 1120

Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba

1121. Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA

Les opportunités d'emploi pour les femmes et les adolescent(e)s de la zone de Kéniéba sont faibles à cause du manque de diversification des secteurs d'activité, qui se résument principalement aux mines, au commerce et à l'agriculture, mais aussi à cause du manque de qualification professionnelle.

Le Projet contribuera au développement du capital humain de la zone à travers l'organisation de sessions de formation qualifiante dans des secteurs alternatifs. Pour ce faire, à la suite de l'analyse des expériences antérieures (An 1), une Convention de partenariat en vue de la redynamisation du Centre de formation professionnelle Tambaoura Bouloula Bara Diguï Bounwo (CFP Tambaoura) a été signée entre la Direction nationale de la formation professionnelle, le Conseil Régional de Kayes et le projet FEMA. Elle définit les responsabilités individuelles et

communes de chacune des parties signataires afin d'assurer la réouverture du centre et la pérennisation des activités.

Au cours de l'An 3, le projet fournira un appui technique et financier pour rendre le CFP Tambaoura opérationnel (1121.3), et développer puis mettre en œuvre un programme de formation sur les secteurs alternatifs (1121.5). En parallèle, une campagne de sensibilisation sera menée auprès des adolescentes pour promouvoir les secteurs alternatifs (1121.4). Pour ceux qui seront intéressés par ces secteurs, le projet appuiera l'organisation des sessions de formation (1121.5). Ces formations se poursuivront sur toute la durée du projet.

Un dispositif sera mis en place pour suivre l'évolution des activités professionnelles des apprenants/finissants (1121.7).

Au terme de l'An 3, le projet vise un nombre minimum de 120 femmes et adolescentes formées sur les secteurs alternatifs.

1122. Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupes de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournies aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba

L'une des barrières au développement de liens commerciaux entre les compagnies minières industrielles de la zone d'intervention et les femmes est le caractère informel des activités entreprises par ces dernières et leur non-conformité à certains standards de commercialisation. La situation actuelle des femmes minières dans les zones d'intervention ne facilite pas leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement des mines industrielles. Pour remédier à cette situation, le projet identifiera les femmes et adolescentes travaillant dans les mines artisanales qui souhaitent évoluer vers des secteurs alternatifs et les appuiera dans leur formalisation en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (1122.1). Elles bénéficieront également de formations de base permettant une gestion minimale des MPME créées (1122.2). Les thématiques de formation prévues portent notamment sur le montage de projet, la comptabilité de base, le marketing, l'accès au crédit.

Le projet œuvrera également à mettre en place un dispositif pérenne de suivi des MPME créées (1122.3). Cela permettra de les accompagner à développer leurs activités.

Au terme de l'An 3, le projet vise un nombre minimum de 120 femmes et adolescentes formées à la création, à la gestion et à la formalisation des groupes de femmes en MPME (¼ de la cible totale).

1123. Assistance technique sensible au genre fournie pour une communication renforcée entre MPMEs et compagnies minières

En vue d'accroître les chances de pérennité des nouvelles MPME créées par les femmes et adolescentes, et partant du constat que le secteur minier demeure le principal secteur économique de la zone d'intervention, le Projet appuiera la mise en relation des MPME avec certaines compagnies minières œuvrant dans la zone. Les liens établis avec les compagnies minières permettront non seulement d'obtenir des débouchés pour les produits et services des MPME, mais aussi de soutenir des relations commerciales plus solides et à long terme avec les sociétés minières.

Pour y parvenir, le projet appuiera la mise en place d'un espace de concertation sur l'approvisionnement local (1123.1). À travers cet espace, il s'agira d'échanger sur les opportunités commerciales et les conditions qui encadrent l'approvisionnement des compagnies minières. Cela a pour but de faciliter l'inscription des coopératives et MPME sur les listes de fournisseurs des compagnies minières (1123.2). Aussi, afin de faciliter la formation de filières structurées, un

appui spécifique sera apporté par le projet (1123.3) à travers des sessions de sensibilisation et le regroupement des MPME à activités similaires.

Au terme de l'An 3, le projet vise la mise en place d'une plateforme de concertation sur l'approvisionnement local comptant au moins 30 organisations (4 Mairies des communes d'intervention, 1 Centre de formation professionnelle, 6 Centres d'incubation, 17 MPME, 2 compagnies minières), et l'inscription d'au moins 10 MPME sur les listes de fournisseurs des compagnies minières.

1124. Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles

Afin de mutualiser les expériences et d'optimiser les chances de réussite des MPME, le Projet envisage la mise en place de deux centres d'incubation. Cela permettra d'assurer un appui/ accompagnement adéquat aux MPME qui seront créées. À cet effet, faisant suite à l'état des lieux des centres d'incubation et initiatives similaires dans la zone de Kéniéba et l'évaluation de leurs besoins, le projet procédera à la mise à niveau desdits centres en fonction des besoins réels et suivant la signature d'une entente de collaboration (1124.4).

La mise en œuvre des activités prévues à l'An 3 permettra à terme de mettre à niveau 6 centres d'incubation, d'en construire 2 dans les communes qui n'en disposent pas et enfin, d'accompagner 17 promotrices de MPME.

2.2 Résultat Intermédiaire 1200 – Volet Social

« Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba »

2.2.1 Résultat Immédiat 1210

Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba

1211. Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre

Certaines normes socioculturelles tendent à renforcer les discriminations négatives envers les femmes et/ou encourage le travail des enfants sur les sites miniers artisanaux. Combattre ces pratiques nécessite un changement de paradigme à plusieurs niveaux.

Le Projet compte organiser des activités de sensibilisation sur l'importance d'un traitement genré dans le secteur minier artisanal, ainsi que le respect des textes de loi sur l'égalité des genres. Le Mali est également signataire de plusieurs accords internationaux interdisant le travail des enfants. Cependant, il est à noter que la grande majorité de la population, particulièrement en zone d'orpaillage, ne connaît pas ces engagements pris par le gouvernement malien. Par ailleurs, la préservation des droits des enfants est une aspiration endogène que les autorités maliennes ont actée à travers la mise en place de la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants (CNLTE) et l'adoption de plusieurs politiques de lutte contre la pratique.

Au cours de l'An 3, il s'agira de partager les résultats des études réalisées (1211.1) et de mettre en œuvre les stratégies et approches du projet relatives à la protection de l'enfant (1211.3), qui portent essentiellement sur des actions de sensibilisation de masse (campagne radio, caravane de sensibilisation, journées commémoratives, tournoi de football).

Outre ces actions de sensibilisation, le projet prévoit une assistance pour la mise en œuvre du plan d'action du réseau communal des coachs, ainsi que l'organisation de séances sur la scolarisation des enfants dans les écoles et dans les communautés. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'appui offert aux groupes de plaidoyers locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation (1211.4).

1212. Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG

Le genre et la protection des enfants constituent des problématiques sensibles, tant dans les communautés qu'au plan national. Les efforts institutionnels ont permis l'adoption de la politique nationale sur le genre, l'interdiction et la pénalisation du travail des enfants. Afin de mieux intégrer ces différentes politiques et stratégies gouvernementales, des programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection et des stratégies de prévention du travail incluant les problématiques genre ont été développés au cours de l'An 2 (1212.1).

Pour l'An 3, il s'agira d'assurer la formation de 18 formateurs identifiés dans les différentes structures de tutelle. Ces activités de formation des formateurs (1212.2) permettront d'appuyer les services techniques et les OSC sur les programmes développés (1213.3). Dans cette dynamique, le projet prévoit de former 35 formateurs des services techniques locaux et autres personnes-ressources identifiées.

1213. Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des Comités villageois de protection et d'alerte (CVPA) de manière sensible au genre

L'identification des cas de travail des enfants dans le secteur minier artisanal est essentielle afin d'adopter des réponses adéquates. Dans ce sens, une assistance technique sera offerte aux CVPA afin de leur faciliter ce travail d'identification. Pour ce faire, des formations techniques seront effectuées au profit des formateurs – services techniques – (1312.2) notamment sur l'encadrement et la gestion des Clubs d'Enfants, la protection et la sauvegarde de l'enfant. Ces formations visent à former 48 Directeurs d'écoles et leurs adjoints.

Les membres des CVPA, dans le cadre de leur renforcement, bénéficieront de formations sur l'identification des enfants vulnérables, le référencement, signalement et de gestion des enfants vulnérables (VAEN) (1213.3). Cela permettra de faciliter la mise en œuvre du plan d'action annuel des CVPA (1213.4 et 1213.5).

Pour renforcer la dynamique de mise en œuvre du plan d'action des CVPA, des missions de suivi seront organisées en collaboration avec les autorités locales (Préfecture de Kéniéba, Mairies des communes d'intervention, Service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Service local du développement social et de l'économie solidaire) (1213.6). En sus de ces missions de suivi, le projet prévoit également des visites d'échanges et tables rondes entre les CVPA afin de favoriser l'apprentissage entre pairs (1213.7).

Au terme de l'An 3, les 20 CVPA bénéficieront de l'assistance technique ce qui permettra d'identifier 500 enfants et adolescents supplémentaires (6-12 ans, 13-17 ans) en situation de travail sur les sites miniers artisanaux.

1214. Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de rescolarisation des enfants identifiés sur les sites miniers artisanaux, les Comités villageois de protection et d'alerte (CVPA) jouent un rôle central.

Pour renforcer leurs capacités d'action, il s'agira de poursuivre les travaux déjà entamés, relatifs au renforcement de la communication et de la collaboration entre les CVPA et les programmes de rescolarisation locaux (1214.3), et la mise en œuvre des stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans les communes d'intervention du projet (1214.4). Afin de pérenniser les acquis, le projet prévoit l'implication des autorités locales dans le suivi des SSA/P (1214.5).

À la clôture de l'An 3, le projet vise à appuyer 12 mécanismes de rescolarisation supplémentaires. Cela permettra notamment le transfert de 251 enfants et adolescents vers des alternatives éducationnelles.

2.2.2 Résultat Immédiat 1220

Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA

1221. Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA

La prise en compte des préoccupations réelles des femmes et adolescentes dans les politiques publiques, aussi bien au niveau local qu'au niveau national, dépend en partie de leurs capacités à articuler et défendre leurs intérêts et à prendre position en conséquence. Au cours de l'An 2, des actions ont été conduites pour évaluer les besoins des groupements de femmes, élaborer les modules de formation sur le leadership, communication et plaidoyer et entamer la formation des femmes partenaires du projet (membres de la FEMIMA, membres des groupements de Dialafara et de Sitakily).

Au cours de l'An 3, il s'agira de poursuivre les formations entamées et d'assurer la formation des membres des groupements de Dabia et de Kéniéba (1221.4). Ces formations concerneront plus de 490 femmes.

1222. Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (H/F) de la FEMIMA au niveau national

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités à l'endroit des femmes et adolescentes, la FEMIMA occupe une place de choix. Pour permettre à l'organisation de jouer pleinement et efficacement son rôle, des actions de renforcement de capacités (formation, appui institutionnel et organisationnel, etc.) seront planifiées et mises en œuvre pour les membres.

Au cours de l'An 3, le projet appuiera la mise en œuvre du plan de renforcement de la FEMIMA élaboré sur la base du diagnostic organisationnel et institutionnel (1222.3). Cet appui sera structuré autour de l'élaboration du plan stratégie de la FEMIMA assorti d'un plan opérationnel, le renforcement des capacités des membres en termes de suivi-évaluation, et le renforcement des outils de communication.

À terme, le projet prévoit la formation de 36 membres de la FEMIMA sur les thèmes retenus (Planification stratégique, Suivi-évaluation, administration de sites Web).

1223. Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA organisés

En sus des activités de renforcement de capacités, le Projet FEMA a aussi pour objectif de créer des cadres inclusifs de discussions et de réseautages sur les problématiques touchant le secteur minier artisanal. Dans cette dynamique, l'An 3 du projet sera également marqué par la création d'un espace d'échange entre les groupements de femmes dans les communes d'intervention du projet, et l'organisation d'une foire d'exposition des produits artisanaux de nouvelles opportunités (1223.2). Outre ces travaux, le projet appuiera la participation de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échanges d'information sur le secteur minier artisanal (1223.4).

1224. Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA

Les groupes de jeunes sont en mesure de jouer un rôle central en vue de mener des actions visant à réduire le travail des enfants sur les sites miniers. Afin de renforcer leur influence, l'approche du projet consiste à les renforcer et les faire participer à des séances d'information et de sensibilisation sur la promotion des droits des enfants dans le secteur minier artisanal.

Dans le cadre de l'An 3, les activités prévues porteront essentiellement sur l'appui à la mise à jour et la mise en œuvre des plans d'action des clubs d'enfants (1224.2 et 1224.3) et du Parlement des enfants (1224.8). Par ailleurs, à la suite de la création d'une représentation du Parlement des enfants dans le Cercle de Kéniéba, le projet prévoit un accompagnement des services techniques pour dynamiser ladite représentation locale (1224.4) et pour établir des liens avec les clubs d'enfants (1224.5).

2.3 Résultat Intermédiaire 1300 – Volet Gouvernance

« Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement »

2.3.1 Résultat Immédiat 1310

Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA

1311. Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée

Le travail des enfants sur les sites d'orpaillage est très souvent à la source de la déperdition scolaire et présente un problème social dont la gestion exige une bonne compréhension des causes et des dynamiques sociales à l'origine de la pratique. Afin d'améliorer les connaissances et mieux orienter la sensibilisation sur les normes socioculturelles liées au travail des enfants, le projet a conduit, à l'An 2, une série d'activités afin de produire une analyse pertinente sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants. Dans cette dynamique, les activités de l'An3 consisteront principalement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de diffusion des résultats de l'étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillages de Kéniéba (1311.4).

Conformément à l'approche de projet de développer des synergies, les activités prévues à ce niveau seront réalisées en alignement avec l'étude sur les coutumes locales, socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les mines artisanales (1211.1). Au terme des travaux de l'AN3, 65 participants devront bénéficier des ateliers de sensibilisation.

1312. Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée

La connaissance des barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes dans les zones d'orpaillage de Kéniéba est une condition préalable à la conception et à la mise en œuvre des actions visant à les lever. Les résultats de l'étude globale sur l'égalité des genres et l'analyse comparée des sexes (ACS +) obtenus à l'An 2 ont permis d'identifier les problématiques majeures relatives au Genre, sur la base desquels, une stratégie au genre fut adoptée par le projet FEMA. Les travaux prévus à l'AN 3 permettront de diffuser les résultats de l'étude avec les différentes parties, tant au niveau national que local (1312.4) et d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation (1312.6). Au terme des travaux de l'An 3, 58 participants devront bénéficier des ateliers de sensibilisation.

1314. Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants, et l'environnement effectuée et actualisée

Les résultats de l'analyse conflit, l'économie politique et de la cartographie des acteurs obtenus à l'An 2 du projet démontrent un secteur minier artisanal caractérisé par plusieurs facteurs de conflits pouvant impacter les activités du projet. Au regard des activités prévues à l'An 3, il s'agira de partager ces résultats avec les différents acteurs locaux et nationaux (1314.3) mais également de partager et mettre en œuvre la stratégie de sensibilité aux conflits (1314.4 et 1314.5).

2.3.2 Résultat Immédiat 1320

Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement

1321. Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale

Pour améliorer les capacités des autorités locales à gouverner et à encadrer le secteur minier artisanal, le Projet, à l'An 2, a apporté un soutien aux instances locales pour la mise en œuvre de leurs prérogatives du secteur MA. Cet appui s'est traduit par l'analyse des compétences des collectivités selon la réforme (1321.1) et l'organisation de sessions de sensibilisation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur avec le Conseil National de Transition et les organisations de la société civile. Dans la continuité de cette activité, il s'agira pour l'An 3 d'élaborer une stratégie de plaidoyer sur la base des recommandations majeures effectuées (1321.1), de sensibiliser les instances locales sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA (1321.2) tout en effectuant des formations et une assistance technique auxdites instances sur les outils susmentionnés (1321.3).

En termes de résultats attendus pour cette année, 16 employés des instances locales (4 par commune d'intervention du projet) devront être sensibilisés et formés sur la thématique de l'activité.

1322. Appui technique fourni aux autorités locales (H/F) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur minier artisanal, sensibles au genre et à l'environnement

Pour le présent exercice fiscal, le projet mettra en place le cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA (1322.2), tout en facilitant les activités d'animation et la mise en œuvre des recommandations dudit cadre de concertation (1322.3). Par ailleurs, il s'agira également de mettre en place une cartographie des sites MA des communes d'intervention du projet et conduire des consultations entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur ladite cartographie (1322.4 et 1322.5). Les résultats de ces activités visent 80% de niveau de satisfaction des représentants des autorités locales par rapport aux mécanismes mis en place.

1323. Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA

Afin de renforcer ou créer des mécanismes de coordination inclusifs dans le suivi du secteur MA, le Comité de gestion et de suivi inclusifs du SMA dans le cercle de Kéniéba fut mis en place à l'An2 du projet. L'An 3 consistera donc à l'opérationnalisation de ce comité à travers l'élaboration d'un plan d'animation et faciliter la tenue des concertations (1323.2 et 1323.3).

Par ailleurs, suivant les recommandations issues de l'étude sur la cartographie des acteurs, l'analyse de l'économie politique et des conflits à Kéniéba, réalisée à l'An 2, le projet appuiera la mise en place de sites pilotes dans quatre villages en expérimentant une gestion améliorée tenant compte des pratiques coutumières et des exigences légales.

1324. Appui technique fourni aux instances locales sur la thématique des évaluations environnementales et la collaboration inter-institutionnelle au niveau national

Cette activité constitue l'une des recommandations majeures issues de l'analyse environnementale des activités du projet et de la réunion du Comité Technique tenue le 3 mai 2024. Pour l'An 3 du projet, il s'agira donc de concevoir des modules de formation sur la gestion environnementale du SMA, un plan de formation et assurer sa mise en œuvre (1324.1, 1324.2 et 1324.3). Ensuite, le projet s'inscrit dans un objectif de pérennité et de transfert effectif des connaissances. Dans le cadre, il s'agira également, durant cette année, de mettre en place un dispositif de suivi post-formation (1324.4).

En termes de résultats attendus, 80 % des élus et acteurs locaux devront connaître les mécanismes de gestion environnementales du SMA avec le même niveau de satisfaction en ce qui concerne les synergies inter-institutionnelles établies pour assurer de manière efficiente la gestion environnementale du SMA.

2.4 Résultat Intermédiaire 1400 – Volet Gestion

**« Gérer efficacement le Projet FEMA et assurer le suivi évaluation
et la diffusion des connaissances »**

Cette section décrit les principaux travaux internes du projet FEMA afin de gérer efficacement le Projet et assurer un suivi-évaluation de qualité de même que la diffusion des connaissances.

2.4.1 Résultat Immédiat 1410

Coordonner et gérer le Projet pour atteindre les résultats

1411. Planifier et mettre en œuvre le Projet au Mali

Pour une mise en œuvre effective du Projet FEMA, les bases opérationnelles et administratives ont été mises en place à travers, notamment, l'élaboration du manuel de procédures administratives et financières, l'opérationnalisation de l'antenne à Kéniéba, la mise en œuvre du Plan de gestion des risques de sécurité, et la mise en place des organes de suivi. À ce niveau, au cours de l'An 3, il s'agira essentiellement de s'assurer du respect des principes de redevabilité à travers la tenue des réunions de tous les organes de suivi du projet.

Un aspect important de ce résultat immédiat est relatif à la finalisation du Plan de travail annuel de l'An 3 (PTA 3). À ce titre, les rencontres de planification (retraite et atelier de planification opérationnelle) ont été organisées au début du mois d'avril 2024 et ont enregistré la participation des membres nationaux et internationaux des trois structures de mise en œuvre (COWATER, IMPACT, Right To Play). Cet atelier a été non seulement l'occasion de renforcer la collaboration, mais aussi et surtout de faire le point sur les réalisations et planifier les objectifs opérationnels de l'An 3. Dans la même dynamique, des rencontres sont prévues en septembre 2024 pour faire le point des réalisations et adapter les approches opérationnelles.

1412. Gérer et coordonner le Projet au Canada

La gestion du Projet FEMA fait également appel à une équipe basée au siège de COWATER International. Celle-ci comporte, entre autres, le directeur de projet, le gestionnaire, les experts thématiques ainsi que le personnel d'appui qui interviennent dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre de certaines activités, la production des rapports de suivi et au

niveau de la gestion et des rapports financiers. Ces appuis se poursuivront du cours de l'An 3 du projet.

1413. Gérer efficacement les budgets et les finances

En sus de l'élaboration des procédures de gestion administrative, des efforts importants ont été consacrés pour une planification budgétaire détaillée de l'ensemble des activités prévues à l'An 3. Ces travaux enregistrent la participation de l'ensemble des représentants du consortium et des experts thématiques sous la supervision du Directeur de projet basé au siège.

Dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire, des procédures ont été définies à travers notamment le renseignement systématique et la validation d'une fiche de décaissement pour chaque activité. Au cours de l'An 3 et des années suivantes, il s'agira essentiellement de s'assurer du respect des procédures administratives établies et de suivre l'exécution budgétaire en conformité avec l'avancement des activités planifiées.

1414. Mobiliser les ressources humaines du Projet

Les travaux menés au cours des deux premières années ont permis d'opérationnaliser l'organigramme du projet en comblant tous les postes prévus. Cependant, faisant suite aux départs enregistrés au cours de l'An 2, il s'agira essentiellement pour l'An 3 de combler le poste de Responsable en sécurité, d'assurer la gestion de la paye et des bénéficiaires sociaux et de procéder aux évaluations de performance annuelles.

2.4.2 Résultat Immédiat 1420

Suivre, évaluer, apprendre et gérer les connaissances

1421. Suivre et évaluer les résultats du Projet

Le suivi du Projet se fera à travers des outils élaborés pour la circonstance et tels que détaillés dans le Plan de suivi-évaluation du Projet, finalisé au cours de l'An 2. Le Cadre de mesure du rendement (CMR), principale base de travail pour le suivi et l'évaluation, a fait l'objet d'une révision pour donner suite aux observations communiquées par AMC et à la lumière des constats faits sur terrain au cours des activités. La version finale du document a été produite en mai 2023 et annexée au Rapport annuel.

Conformément à l'approche adoptée par le projet, des objectifs opérationnels sont définis chaque année en lien avec les cibles du CMR. S'agissant de l'An 3, les objectifs spécifiques ont été définis et validés au terme d'un processus faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes (**Cf. Annexe 4**).

Dans le cadre du suivi opérationnel, le dispositif mis en place prévoit :

- Des rencontres hebdomadaires organisées au niveau local pour faire le point des travaux, identifier les points de blocages et développer des solutions adéquates;
- Des rencontres mensuelles organisées au niveau local avec les agents communautaires pour faire le point de l'état d'avancement et définir la planification des activités prioritaires à mener;

- Des rencontres mensuelles organisées avec les représentants du consortium pour présenter les réalisations effectuées;
- Des missions de suivi sur le terrain afin d'échanger avec les bénéficiaires et collecter les relatives aux extrants.

Sur la base de données collectées, les outils informatiques mis en place (Tableaux de bord, Base de données) seront mis à jour et partagés avec les parties prenantes concernées.

En sus de ces rencontres de suivi, le projet a institué des échanges avec certains partenaires stratégiques notamment, le ministère de Mines, la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants, B2Gold. Ces échanges rentrent dans le cadre du renforcement de la collaboration avec certains acteurs sur les problématiques sensibles identifiées.

1422. Veiller à la prise en compte efficiente des axes et approches transversales ainsi que des communications pour le changement de comportement

Le Projet FEMA traite des questions d'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants en zone d'orpaillage. Le caractère que revêt l'autonomisation des femmes, la nécessité de changer certaines mentalités acceptées comme des normes sociales, et au regard de la nature de l'activité, le Projet envisage des approches transversales dans la mise en œuvre.

Pour l'An 3, les travaux envisagés porteront sur la mise en œuvre de stratégie d'égalité des genres, élaborée sur la base des résultats de l'étude EG - ACS+ menée au cours de l'An 2. Cela supportera en particulier les activités concernant les campagnes sur les normes socioculturelles et sexospécifiques (1211) et les barrières sexospécifiques à la participation économique des femmes (1312). Aussi, l'évaluation d'impacts environnemental et social du projet réalisée au cours de l'An 2 a permis de définir certaines mesures permettant d'atténuer les impacts potentiels lors de travaux de construction. Il s'agira, au cours de l'An 3, de suivre ces recommandations dans le cadre des travaux prévus au niveau du CFP Tambaoura et des Centres d'incubation.

S'agissant des aspects sécuritaires, une attention particulière sera portée sur l'évolution du contexte national et local et sur la mise en œuvre des mesures définies dans le plan de gestion des risques de sécurité.

1423. Partager les connaissances et les bonnes pratiques avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux

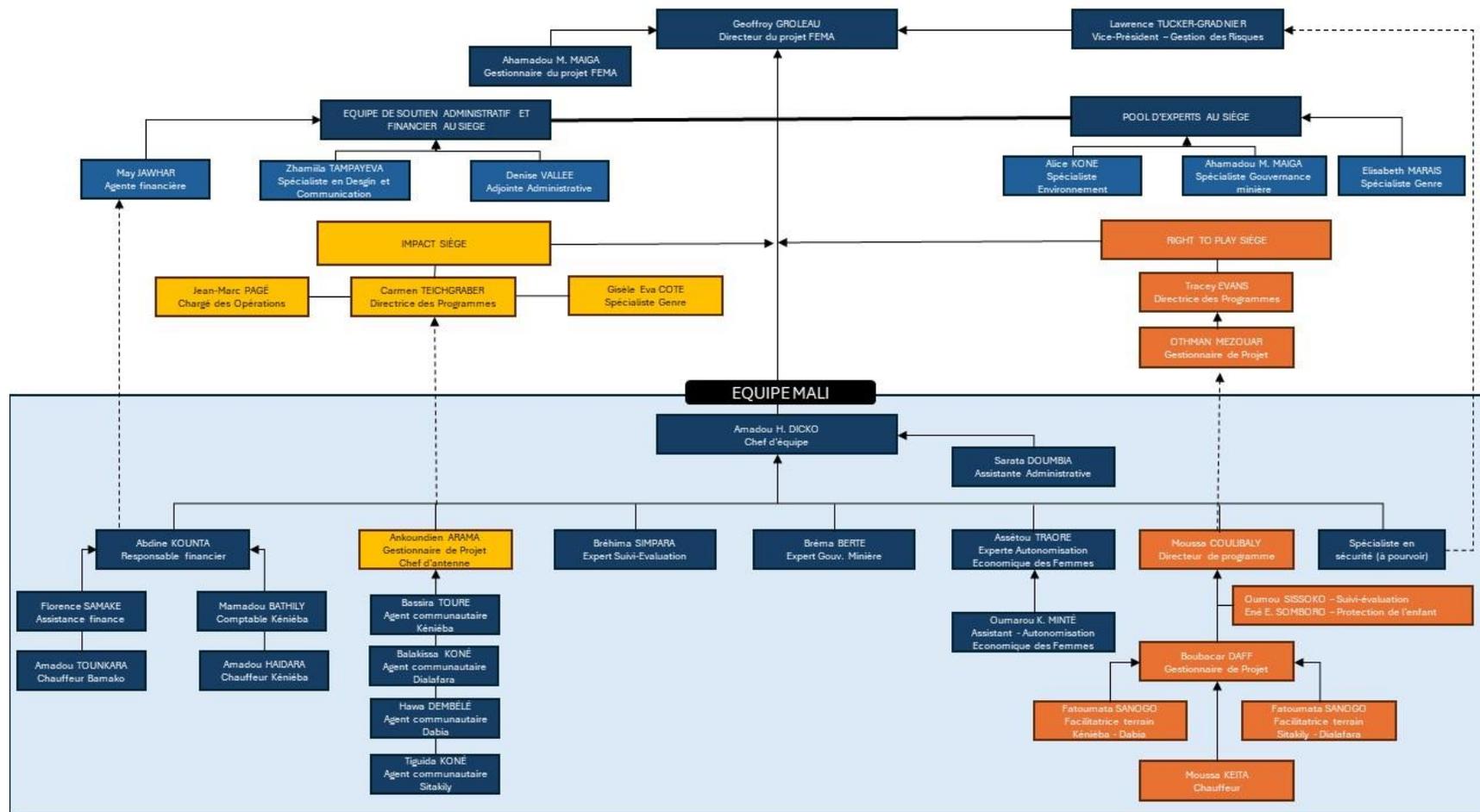
En s'appuyant sur le Plan de suivi et évaluation, sur les résultats des études, et sur les constats sur le terrain, le Projet FEMA visera à générer des connaissances, notamment concernant les bonnes pratiques dans la gestion du secteur minier artisanal, et à partager ces dernières. Ceci pourra concerner autant le partage des connaissances à l'intérieur de l'équipe du projet qu'avec les différents partenaires externes. Ces activités de partage des connaissances pourront aussi s'appuyer sur les ressources dédiées aux activités de communication, afin d'en assurer un plus grand rayonnement.

ANNEXES

ANNEXE 1

Organigramme de l'équipe du Projet FEMA

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)



ANNEXE 2

Tableau des activités planifiées et chronogramme de l'An 3

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
Résultat intermédiaire 1100 : Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba														
Résultat immédiat 1110 : Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba														
Extrant 1111 : Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba														
1111.1 Sélectionner les sites MA d'intervention dans les 4 communes du cercle de Kéniéba (Dabia, Dialafara, Kéniéba, Sitakily)	Impact	Réalisé - An 1												
1111.2 Identifier les groupements de femmes à appuyer et à créer	Impact, Cowater	Réalisé - An 2												
1111.3 Évaluer les besoins des groupements de femmes retenus	Impact, Cowater	Réalisé - An 2												
1111.4 Faciliter des ateliers sur la structuration organisationnelle des groupements partenaires en collaboration avec le SLDSES et la FEMIMA	Impact, Cowater													
1111.4.c Organiser des ateliers de plaidoyer pour l'adhésion des groupements à la FEMIMA	Impact, Cowater		x	x										
1111.5 Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes	Impact, Cowater													
1111.5.b Élaborer des SRI (statuts et règlements intérieurs)	Impact, Cowater			x	x									
1111.5.c Appuyer la tenue d'assemblées constitutives	Impact, Cowater					x	x	x						
1111.5.d Appuyer les démarches de l'obtention des documents de reconnaissance	Impact, Cowater								x					
Extrant 1112 : Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes														

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités			Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4									
					AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars				
1112.1 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC auprès des groupements de femmes	Impact, Cowater	Réalisé - An 2																		
1112.2 Faciliter des ateliers et formations de formatrices (bénévoles) sur le développement de règles de gestion des AVEC auprès des groupements de femmes et de la FEMIMA			Impact, Cowater																	
1112.2.a Identifier, sélectionner et outiller les bénévoles (remplaçants des 10 bénévoles partants) au sein des groupements de femmes	Impact, Cowater																			
1112.2.b Organiser des ateliers de formation des bénévoles sur les règles de gestion des AVEC développés (Formation accélérée pour les nouveaux bénévoles sur les premiers modules suivie de la formation sur le module 7)	Impact, Cowater																			
1112.2.c Suivre les progrès de la formation des bénévoles (révision ou mise à jour de la formation sur une base régulière ou au besoin, y inclus par rassemblements réguliers)	Impact, Cowater																			
1112.3 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC au sein des communautés minières			Impact, Cowater																	
1112.3.a Organiser avec les comités de gestion des AVEC des séances de travail sur leurs progressions (2 séances par AVEC)	Impact, Cowater																			
1112.3.b Tenir des séances de sensibilisation avec les membres des AVEC, animées par les formatrices (bénévoles) et les agentes communautaires	Impact, Cowater																			
1112.4 Faciliter la mise en œuvre des AVEC au sein des communautés minières			Impact, Cowater																	
1112.4.a Procéder à l'approvisionnement et à la distribution du matériel nécessaire au lancement des AVEC et accompagner le lancement des activités des AVEC (Cycle 2)	Impact, Cowater																			
1112.4.b Maintenir une communication solide et régulière avec les formatrices (bénévoles) et surveiller leur engagement avec les AVEC	Impact, Cowater																			
1112.4.c Recueillir et enregistrer régulièrement des données sur les activités d'épargne et de crédit ainsi que les taux de participation des AVEC assistés	Impact, Cowater																			
1112.5 Fournir des conseils et recommandations sur les investissements potentiels			Impact, Cowater																	
1112.5.a Recueillir des données sur les AGR dans lesquelles les membres planifient investir et élaborer des recommandations	Impact, Cowater																			
1112.5.b Organiser des sessions d'orientation sur les AGR et les potentiels d'investissement	Impact, Cowater																			

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1112.6 Mener une série de discussions sur la budgétisation des ménages avec les membres des AVEC et leurs conjoints	Impact, Cowater													
1112.6.a Former les bénévoles et les agentes communautaires sur la budgétisation inclusive des ménages et la création d'un plan de sensibilisation	Impact, Cowater			x	x									
1112.6.b Élaborer et mettre en œuvre le plan de sensibilisation ciblant les groupements de femmes, les membres des AVEC et leurs conjoints, conjointes	Impact, Cowater					x	x	x	x	x				
Extrant 1113 : Formation sur des techniques minières appropriées, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA														
1113.1 Faire l'état des lieux des techniques utilisées sur les sites MA	Impact	Réalisé - An 2												
1113.2 Identifier les techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement à mettre en œuvre (par exemple : techniques de transport, de traitement et d'excavation, utilisation des produits chimiques et sécurité du travail)	Impact	Réalisé - An 2												
1113.3 Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées	Impact													
1113.3.a Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées	Impact			x	x									
1113.4 Former les formatrices sur les modules de formation	Impact													
1113.4.a Identifier deux femmes (orpailleuses) par groupement à être formées en tant que formatrices	Impact			x										
1113.4.b Former les formatrices pour réaliser les sessions de formation à l'endroit des membres des groupements de femmes pratiquant l'orpaillage	Impact					x								
1113.5 Appuyer l'animation des sessions de formation par les formatrices	Impact, Cowater													
1113.5.a Appuyer les formatrices dans la préparation des formations	Impact, Cowater					x	x	x	x	x				
1113.5.b Appuyer l'animation des sessions de formation	Impact, Cowater					x	x	x	x	x				

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4					
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
Extrant 1114 : Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes														
1114.1 Identifier les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA (équipements de protection, transport, traitement et autres) à Kéniéba	Cowater	Réalisé - An 2												
1114.2 Fournir des conseils aux fournisseurs sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes	Cowater													
1114.2.a Définir la stratégie d'appui aux fournisseurs d'équipements sur la mise en œuvre des plans d'entreprises et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes	Cowater				x	x								
1114.2.b Mettre en œuvre la stratégie (conseils aux fournisseurs suivant la stratégie définie)	Cowater					x	x	x	x	x	x	x	x	x
1114.3 Faciliter la mise en relation entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Cowater													
1114.3.a Organiser les ateliers d'échanges dans les communes d'intervention sur les éventuels axes de collaboration entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Cowater					x								
1114.3. b Identifier des axes de collaboration entre les groupements et les fournisseurs d'équipements identifiés	Cowater					x	x							
1114.4 Appuyer l'établissement d'accords/contrats de subvention de ventes entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Cowater													
1114.4.1 Élaborer un projet d'accord de partenariat entre les Groupements de femmes et les fournisseurs d'équipements	Cowater							x	x					
1114.4.2 Valider le projet d'accord de partenariat par les parties prenantes	Cowater								x					
1114.4.3 Signer l'accord de partenariat entre les groupements de femmes, les fournisseurs d'équipements	Cowater									x				
Résultat immédiat 1120 : Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba														
Extrant 1121 : Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA														

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1121.1 Évaluer les expériences antérieures dans les domaines de la formation technique et professionnelle dans la zone de Kéniéba (RTP en soutien)	Cowater	Réalisé - An 1												
1121.2 Définir un cadre de collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura à Kéniéba (RTP en soutien)	Cowater	Réalisé - An 2												
1121.3 Fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation du CFP Tambaoura (RTP en soutien)	Cowater													
1121.3.c Mettre en œuvre le plan d'opérationnalisation	Cowater			x	x	x	x	x	x					
1121.4 Mener une sensibilisation ciblée au bénéfice des adolescent(e)s concernant les secteurs alternatifs	Cowater													
1121.4.a Organiser des rencontres de partage d'information et de sensibilisation à l'attention des adolescent(e)s (13 - 17 ans)	Cowater			x	x	x	x	x	x					
1121.4.b Identifier les adolescent(e)s évoluant dans les MA qui souhaitent évoluer vers des secteurs alternatifs	Cowater				x	x	x	x	x					
1121.5 Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs	Cowater													
1121.5.a Identifier les besoins en termes de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs (Cf à 1121.4b)	Cowater				x	x	x	x	x					
1121.5.b Recruter les formateurs	Cowater							x	x					
1121.5.c Élaborer des programmes de formation	Cowater								x	x				
1121.5.d Animer les formations	Cowater									x	x	x	x	x
1121.6 Développer un protocole d'accord entre les coopératives et le CFP Tambaoura à Kéniéba sur la formation qualifiante de personnes vulnérables, y compris des adolescent(e)s	Cowater	Réalisé - An 2												
1121.7 Mettre en place un système de coaching/suivi des apprenant(e)s	Cowater													

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4					
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1121.7.a Elaborer la stratégie d'appui à l'insertion professionnelle des apprenants	Cowater									x	x			
1121.7.b Appuyer l'insertion professionnelle des apprenants	Cowater											x	x	x
1121.7.c Assurer le suivi des apprenants	Cowater												x	x
Extrant 1122 : Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba														
1122.1 Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME	Cowater													
1122.1.a Identifier les femmes et adolescentes évoluant dans les secteurs alternatifs qui peuvent et/ou veulent évoluer en MPME (au moins 120)	Cowater				x	x	x							
1122.1.b Définir la stratégie d'intervention auprès cibles retenues	Cowater					x	x							
1122.1.c Mettre en œuvre de la stratégie d'intervention et formaliser les MPME (17)	Cowater							x	x	x	x	x	x	
1122.2 Développer et conduire des formations en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit en partenariat avec le CFP Tambaoura	Cowater													
1122.2.a Recruter les formateurs	Cowater							x	x					
1122.2.b Élaborer les programmes et les modules de formation	Cowater								x					
1122.2.c Animer les formations (120)	Cowater								x	x	x			
1122.3 Mettre en place un dispositif de coaching/suivi des MPME créées	Cowater													
1122.3.a Définir un dispositif pérenne de coaching et suivi des apprenants	Cowater											x	x	
1122.3.b Assurer le coaching et le suivi des apprenants	Cowater												x	x

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4							
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars		
Extrant 1123 : Assistance technique sensible au genre fourni pour une communication renforcée entre MPME et compagnies minières																
1123.1 Organiser une plateforme de concertations locales sur l’approvisionnement local avec les élus locaux, les compagnies minières, le CFP Tambaoura et les représentant(e)s des MPME	Cowater															
1123.1.a Organiser des séances de consultation des parties prenantes sur les contours de la plateforme	Cowater														x	
1123.1.b Élaborer le document fixant l’organisation de la plateforme (TdR)	Cowater														x	
1123.1.c Organiser un atelier de validation/adoption des TdR de la plateforme	Cowater														x	x
1123.1.d Appuyer la tenue des rencontres de la plateforme	Cowater															x
1123.2 Accompagner les coopératives dans leur inscription sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	Cowater															
1123.2.a Élaborer les TDR pour la concertation entre les compagnies minières et les coopératives	Cowater										x					
1123.2.b Valider les TDR par les compagnies minières et les coopératives	Cowater										x					
1123.2.c Organiser une rencontre d’échange entre les compagnies et les coopératives	Cowater											x				
1123.2.d Appuyer l’inscription des coopératives sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	Cowater											x	x	x		
1123.3 Faciliter le regroupement des MPME par domaine d’activités (formation de filières structurées)	Cowater															
1123.3.a Sensibiliser les responsables des MPME sur les avantages d’aller en faitières à travers des ateliers	Cowater												x			
1123.3.b Identifier les MPME qui peuvent évoluer ensemble	Cowater												x			
1123.3.c Appuyer l’établissement de convention entre les MPME pour formaliser le regroupement	Cowater													x	x	

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4									
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars				
Extrant 1124 : Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles																		
1124.1 Faire un état des lieux des centres d'incubation ou initiatives similaires dans la zone de Kéniéba	Cowater	Réalisé - An 1																
1124.2 Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME	Cowater	Réalisé - An 2																
1124.3 Identifier les sites et mener des études de faisabilité et environnementales pour l'aménagement de centres d'incubation	Cowater	Réalisé - An 2																
1124.4 Mettre en place les centres et installer les équipements pertinents	Cowater																	
1124.4.a Organiser des séances de concertation avec les Centres d'incubation pour définir les contours du partenariat ainsi que les besoins d'équipements sur la base des résultats de la mission d'évaluation	Cowater				x	x												
1124.4.b Adopter et signer un protocole de partenariat entre le projet et les centres d'incubation	Cowater				x	x												
1124.4.c Rénover et équiper les centres d'incubation partenaires	Cowater				x	x	x	x										
1124.4.d Construire et équiper les nouveaux centres d'incubation (Dabia et Dialafara)	Cowater								x	x	x							
Résultat intermédiaire 1200 : Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba																		
Résultat immédiat 1210 : Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba																		
Extrant 1211 : Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre																		
1211.1 Mener une étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba (cf. 1311)	Right To Play																	

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1211.1.d Restituer/Diffuser le rapport de l'étude aux parties prenantes	Right To Play			x	x									
1211.2 Élaborer les stratégies et approches de communication d'une part sur le travail des enfants (impacts), et d'autre part sur les normes sexospécifiques limitant la participation productive et sûre des femmes à l'exploitation MA	Right To Play	Réalisé - An 2							x					
1211.3 Mettre en œuvre les stratégies et approches élaborées	Right To Play													
1211.3.a Former les animateurs radios dans la diffusion et l'animation des séances de sensibilisation sur la protection et le travail des enfants dans les MA	Right To Play						x							
1211.3.b Animer 72 séances de sensibilisation par radios sur le code de travail, l'interdiction du travail dangereux des enfants et sur le respect de l'âge minimum pour le travail, l'importance de l'éducation des filles afin de réduire leur présence sur les sites d'orpaillage et les risques associés (35 000 personnes (F/H; f/g) sont atteintes par la campagne de sensibilisation).	Right To Play				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1211.3.c Organiser une caravane de sensibilisation dans les communes d'intervention sur les l'Élimination du Travail des enfants	Right To Play			x				x						
1211.3.d Organiser des journées thématiques (1) Journée internationale de jeux ; (2) journée de lutte contre le travail des enfants (12 juin) couplée à la Journée de l'enfant Africain (16 juin) ; (3) Journée de la Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) 20 Nov.	Right To Play				xx					x				
1211.3.e Accompagner les Tombolomans dans l'animation des séances de sensibilisation pour contrecarrer le travail des enfants dans les mines artisanales	Right To Play							x	x	x	x	x	x	x
1211.4 Appuyer les groupes de plaidoyer locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation	Right To Play													
1211.4.a Mettre à jour et soutenir la mise en œuvre des plans d'action du réseau communal des coaches pour mener des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants dans les MA (émissions radiophoniques)	Right To Play		x											
1211.4.b organisation des séances d'animation sur les avantages de la scolarisation des enfants et les conséquences de la déscolarisation dans les écoles et dans les communautés	Right To Play		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1211.4.c Organiser un tournoi de football au niveau scolaire et communautaire sur travail des enfants	Right To Play			x					x					x
Extrant 1212 : Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG														
1212.1 Développer les programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG	Right To Play	Réalisé - An 2												

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4									
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars				
1212.2 Assurer la formation des formateurs sélectionnés sur les programmes développés	Right To Play																	
1212.2.a Former 18 formateurs (MPFEF, MDSES, DNPFEF, FEMA) sur les facteurs de risque et de protection et les stratégies de prévention du travail des enfants à travers la boîte à outils pendant 3 jours à Bamako	Right To Play				x													
1212.3 Appuyer la formation des services techniques et des OSC sur les programmes développés, par les formateurs	Right To Play																	
1212.3.a Former 35 formateurs des services techniques locaux (Préfecture, Conseil de cercle, SLPFEF, SLDSES, Mairie, CS Réf, FEMA) et autres personnes-ressources des communes pendant 3 jours sur la boîte à outils à Kéniéba	Right To Play				x	x	x											
Extrant 1213 : Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre																		
1213.1 Élaborer un module de formation en collaboration avec les services techniques	Right To Play	Réalisé - An 2																
1213.2 Assurer la formation des formateurs (les services techniques)	Right To Play																	
1213.2.a Former 48 Directeurs d'École et leurs adjoints sur l'encadrement et la gestion des Clubs d'Enfants sur PBL, Protection de l'enfant et Sauvegarde pendant 5 jours	Right To Play							x		x								
1213.3 Appuyer la formation des membres des CVPA par les services techniques	Right To Play																	
1213.2.a Organiser un atelier d'orientation des CVPA et ONG sur l'identification des enfants vulnérables pour le SSA/P ou autres centres de formation	Right To Play							x										
1213.2.b Organiser 4 ateliers d'orientation des CVPA sur le problème de l'éducation des enfants dans chaque commune d'intervention	Right To Play							x										
1213.2.c Former et outiller les membres des CVPA sur les systèmes de rapportage (Signalement, référencement ; gestion des cas)	Right To Play							x										x
1213.2.d Accompagner des CVPA dans le référencement des enfants victimes du travail et/ou de VAEN	Right To Play						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1213.4 Faciliter l'élaboration des plans d'action annuels par les CVPA	Right To Play																	

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4								
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars			
1213.4.a Appuyer la mise à jour des plans d'action annuels des CVPA	Right To Play			x													
1213.5 Accompagner la mise en œuvre des plans d'action annuels des CVPA	Right To Play																
1213.3.a Organiser la campagne de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles afin de réduire leur présence sur les sites d'orpaillage et les risques associés	Right To Play																
1213.3.b Appuyer les CVPA pour mener des activités de sensibilisation dans les sites d'orpaillage sur le travail des enfants (activités théâtrales / sketches sur l'importance de l'éducation des enfants)	Right To Play									x	x						
1213.3.c Organiser une campagne de sensibilisation par trimestre dans les 20 villages sur la scolarisation des enfants et l'enregistrement des enfants à la naissance par les CVPA	Right To Play							x	x	x							
1213.3.d Identifier les enfants et adolescents en situation de travail sur les sites MA (500)	Right To Play		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1213.3.e Faciliter l'inscription des enfants à l'école et l'enregistrement des enfants à la naissance (120/375)	Right To Play							x									
1213.6 Effectuer un suivi trimestriel des CVPA, en collaboration avec les services techniques	Right To Play																
1213.6.a Assurer le suivi des activités des CVPA par la préfecture (2), la Mairie (4) le SLPFEF (1) et le SLDESES (1) et le staff du projet FEMA (5)	Right To Play				x			x			x						x
1213.6.b Organiser une journée d'orientation des CVPA sur la gestion des CAS et référencement	Right To Play							x									
1213.7 Organiser des visites d'échange et des tables rondes annuelles entre les CVPA pour l'apprentissage entre pairs	Right To Play																
1213.7.a Organiser un forum annuel sur le travail des enfants (acquis et défis) et la scolarisation des enfants dans les quatre communes d'intervention du projet à Kéniéba avec les services techniques, autorité	Right To Play								x								
1213.7.b Organiser un cadre de coordination des intervenants (CVPA, Coaches, Clubs d'enfants, Parlement des enfants) par les CCPE pour la pérennisation des activités	Right To Play					x					x						
Extrait 1214 : Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation																	

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4								
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars			
1214.1 Identifier les programmes de rescolarisation locaux en cours dans la zone	Right To Play	Réalisé - An 1															
1214.2 Redynamiser les CVPA dans les communes cibles	Right To Play	Réalisé - An 2															
1214.3 Mettre en place un cadre de concertation entre les CVPA et les programmes de rescolarisation locaux, en coordination avec les OSC et les ONG locales et internationales	Right To Play																
1214.3.a Organiser une rencontre d'échanger entre les CVPA et les autres acteurs intervenant dans les programmes de rescolarisation	Right To Play								x								
1214.3.b Accompagnement les CVPA pour faciliter l'insertion des enfants dans les SSAP et dans les écoles (trousseaux scolaires)	Right To Play								x								
1214.3.c Tenir 4 comités pédagogiques avec les animateurs des SSAP pour le renforcement continu	Right To Play				x			x			x					x	
1214.4 Mettre en œuvre les stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans certaines communes, notamment en aidant les CVPA à obtenir des certificats de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants participant à la SSA/P	Right To Play																
1214.4.a Formation de 25 Agents SSAP dont 16 animateurs, 3 animateurs suppléants et 6 superviseurs (dont le Chagé de l'éducation des mairies) sur les pratiques pédagogiques et le Play Based Learning (PBL)	Right To Play								x								
1214.4.b Former 16 membres des CGS sur le suivi appui de la SSA/P	Right To Play								x								
1214.4.c Assurer un suivi régulier des centres SSA/P (Suivi mensuel réalisé par l'opérateur, le CAP et FEMA)	Right To Play		x	x	x				x	x	x	x	x	x	x	x	
1214.4.d Établir les actes de naissances et jugements supplétifs (120 enfants non enregistrés à la naissance, 251 enfants inscrits dans les SSA/P admissibles à l'école formelle)	Right To Play			x	x	x	x	x	x	x	x						
1214.4.e Équiper les 16 centres SSAP avec 150 tables bancs, 16 bureaux du maître, 16 chaises, 16 tableaux à chevalet, les matériels et fournitures de formation et 16 plaques d'indication des centres SSAP,	Right To Play								x								
1214.5 Développer une stratégie de durabilité des SSA/P avec les parties prenantes locales	Right To Play																
1214.5.a Impliquer les Mairies dans la gestion des centres SSA/P (suivi et création des SSAP)	Right To Play								x								
1214.5.b Organiser un échange avec les autorités sur un plan de pérennisation des centres SSA/P	Right To Play								x								

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4									
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars				
Résultat immédiat 1220 : Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA																		
Extrant 1221 : Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA																		
1221.1 Effectuer une évaluation des besoins de formation des groupements de femmes et d'adolescentes, y compris les groupements locaux de la FEMIMA	Cowater	Réalisé - An 2																
1221.2 Élaborer un module de formation en collaboration avec la FEMIMA	Cowater	Réalisé - An 2																
1221.3 Organiser la formation des formateurs pour les membres de la FEMIMA	Cowater	Réalisé - An 2																
1221.4 Faciliter la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA	Cowater																	
1221.4.b3 Dispenser les formations pour les membres des groupements de Dabia et Kéniéba (animées par les formatrices avec l'appui des membres de la FEMIMA)	Cowater			x	x													
Extrant 1222 : Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national																		
1222.1 Faire un audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA	Cowater	Réalisé - An 2																
1222.2 Élaborer un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA	Cowater	Réalisé - An 2																
1222.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA	Cowater																	
1222.3.a Élaborer les documents de planification stratégique et opérationnelle sur 03 ans et le dispositif de suivi évaluation	Cowater			X	X	X												
1222.3.b Renforcer les capacités des membres de la FEMIMA sur le dispositif de suivi évaluation	Cowater					X	X											

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4						
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars	
1222.3.c Appuyer l'élaboration d'un plan de communication et la mise en place des outils modernes de communication (site Web, pages sur les réseaux sociaux)	Cowater						X	X							
1222.3.d Appuyer la mise en place d'un forum (cadre d'échange, BtoB, réseautage entre les groupements de femmes, la FEMIMA et autres partenaires)	Cowater							X							
Extrant 1223 : Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés															
1223.1 Identifier les événements et opportunités de réseautage existants et les fora de politique publique	Cowater	Réalisé - An 2													
1223.2 Créer de nouvelles opportunités et activités de réseautage et d'échange d'informations	Cowater														
1223.2.a Mettre en place un espace d'échange entre les groupements de femmes des quatre communes	Cowater							x	x	x	x				
1223.2.b Organiser la foire annuelle pour exposer les produits des femmes artisanales (Groupements, MPME, FEMIMA, Mines, Autorités, Services locaux, Commission Mine)	Cowater												x	x	
1223.2.c Organiser un atelier national et local sur les problématiques genres dans le secteur minier artisanal	Cowater														
1223.3 Préparer le plan annuel des événements	Cowater	Réalisé - An 2													
1223.4 Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques	Cowater														
1223.4.a Fournir un appui à la FEMIMA pour la participation aux événements	Cowater			X				X			X				X
1223.4.b Fournir un appui aux groupements de femmes pour leurs participations aux événements	Cowater			X				X			X				X
Extrant 1224 : Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA															
1224.1 Faire un état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba	Right To Play	Réalisé - An 2													

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4								
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars			
1224.2 Appuyer les clubs d'enfants à élaborer des plans d'action	Right To Play																
1224.2.a Appuyer la mise à jour les plans d'action annuels des clubs d'enfants dans les 4 communes d'intervention	Right To Play																x
1224.3 Appuyer les clubs d'enfants à mettre en œuvre leurs plans d'action	Right To Play																
1224.3.a Organiser les play day lors de la célébration des journées commémoratives	Right To Play							x		x							x
1224.3.b Organiser des séances d'animation sur les VAEN et travail (sketches et jeux) au niveau des écoles et dans les communautés	Right To Play		x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1224.3.c Organiser les causeries débats au niveau des coins d'écoute villageois sur l'importance de l'éducation des filles afin de réduire leur présence sur les sites d'orpillage et les risques associés	Right To Play				x			x			x						x
1224.3.d Organiser des Matches de sensibilisation entre les écoles primaires	Right To Play										x						x
1224.3.e Rénover et équiper le centre d'écoute communautaire des enfants à Kéniéba	Right To Play					x											
1224.4 Fournir un appui aux services techniques locaux pour créer/redynamiser le parlement des enfants à Kéniéba	Right To Play																
1224.4.b Assurer la formation de mise à jour des 30 enfants parlementaires sur la prévention et la réponse des VAEN	Right To Play											x					
1224.5 Fournir un appui aux services techniques locaux pour établir des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba	Right To Play																
1224.5.a Appuyer services techniques locaux dans l'établissement des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba	Right To Play							x		x							x
1224.5.b Appuyer le parlement local à accompagner les actions des clubs d'enfants pour la pérennisation des acquis contre travail des enfants dans les 04 communes du projet FEMA	Right To Play		x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1224.5.c Organiser une semaine de plaidoyer dans chaque commune pour créer un espace d'échange entre clubs d'enfants et parlement dans les communes	Right To Play				x			x			x						x
1224.5.d Appuyer le parlement local à organiser des activités culturelles de sensibilisation contre le travail des enfants	Right To Play											x					x

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4							
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars		
1224.5.e Organiser une campagne de sensibilisation pour le maintien des filles à l'école, sur les VSBG, dont le mariage précoce et autres facteurs entravant leur bien-être (11 octobre /journée de la petite fille)	Right To Play					x										
1224.6 Identifier les besoins de formation du Parlement des enfants au niveau national	Right To Play	Réalisé - An 2														
1224.7 Développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national	Right To Play	Réalisé - An 2														
1224.8 Mettre en œuvre le programme de formation du parlement des enfants au niveau national	Right To Play															
1224.8.a Appuyer les campagnes de sensibilisation du parlement national lors du 16 juin, du salon de l'enfance (SEBA) au mois de décembre	Right To Play			x						x						
1224.8.b Soutenir une mission de plaidoyer du parlement national des enfants auprès des autorités locales à Kéniéba sur l'Élimination du Travail des enfants dans toutes les communes et l'application des lois,	Right To Play						x									
1224.8.c Former 40 membres du parlement national des enfants sur les VSBG	Right To Play						x									
Résultat intermédiaire 1300 : Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement																
Résultat immédiat 1310 : Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA																
Extrant 1311 : Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec 1211.1)																
1311.1 Effectuer une analyse documentaire et une synthèse des différents rapports sur le travail des enfants par tranche d'âge dans le secteur MA dans le Cercle de Kéniéba	Cowater, Right To Play	Réalisé - An 2														
1311.2 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et écoles) dans le secteur MA sur les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'orpaillage	Cowater, Right To Play	Réalisé - An 2														
1311.3 Produire le rapport d'étude final sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpaillage de Kéniéba	Cowater, Right To Play	Réalisé - An 2														

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4									
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars				
1311.4 Diffuser les résultats de l'étude avec les parties prenantes	Cowater, Right To Play																	
1311.4.a Élaborer un programme de diffusion des résultats de l'étude	Cowater, Right To Play			x														
1311.4.b Mettre en œuvre le programme de diffusion	Cowater, Right To Play				x	x												
Extrait 1312 : Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec l'étude globale genre ACS+)																		
1312.1 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (ONG, organismes privés, structures étatiques nationales et locales, orpailleurs) dans le secteur MA sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba	Cowater	Réalisé - An 2																
1312.2 Effectuer une analyse et synthèse des différents rapports ou étude sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrées par les femmes et les adolescentes	Cowater	Réalisé - An 2																
1312.3 Produire le rapport d'étude final	Cowater	Réalisé - An 2																
1312.4 Diffuser des résultats de l'étude avec les parties prenantes	Cowater																	
1312.4.b Diffuser les résultats auprès des acteurs locaux (en langue locale)	Cowater		X															
1312.4.c Organiser un atelier national pour la diffusion des résultats aux acteurs institutionnels et parties prenantes	Cowater			X														
1312.5 Développer une stratégie de sensibilisation des acteurs étatiques, des compagnies minières et des PTF	Cowater	Réalisé - An 2																
1312.6 Appuyer la mise en œuvre la stratégie de sensibilisation développée	Cowater																	
1312.6.a Mettre en place un comité multi-acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie	Cowater			X														

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4								
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars			
1312.6.b Élaborer un plan de mise en œuvre sur la durée du projet des actions prioritaires	Cowater				X	X											
Extrant 1313 : Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA																	
1313.1 Analyser le cadre réglementaire et identifier comment il pourrait mieux prendre compte de l'EG dans le secteur MA	Cowater	Réalisé - An 2															
1313.2 Sensibiliser les acteurs institutionnels pour une meilleure prise en compte des résultats des études en vue d'une gestion efficiente du secteur minier artisanal (Cf. 1313.3)	Cowater	Réalisé - An 2															
1313.3 Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA	Cowater	Réalisé - An 2															
1313.4 Soutenir des consultations entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC afin de favoriser une revue du cadre réglementaire du secteur MA et renforcer la gestion des couloirs d'exploitation artisanale	Cowater	Non concerné															
Extrant 1314 : Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée																	
1314.1 Effectuer une analyse d'économie politique et des acteurs clés du secteur de l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba	Cowater	Réalisé - An 2															
1314.2 Identifier les dynamiques de conflits (conjointement avec 1314.1)	Cowater	Réalisé - An 2															
1314.3 Valider les résultats de l'analyse avec les parties prenantes et finaliser l'étude	Cowater	Réalisé - An 2															
1314.3.b Diffuser les résultats auprès des acteurs locaux et nationaux	Cowater						x	x									
1314.4 Élaborer une stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits tenants compte des acteurs clés et de la dimension genre	Cowater																
1314.4.c Partager la stratégie de prévention et d'atténuation avec les parties prenantes	Cowater						x	x									

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4					
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1314.5 Appuyer la mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits	Cowater													
1314.5.a Effectuer des campagnes des sensibilisations et des dialogues intercommunautaires sur la gestion et la prévention des conflits dans SMA	Cowater				x	x								
1314.5.b Mettre en place un Comité de Prévention et de Gestion des Conflits multi-acteurs, incluant les femmes	Cowater					x								
1314.5.c Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du Comité de Prévention et de Gestion des conflits multi-acteurs	Cowater					x	x	x	x	x	x	x		
1314.5.d. Evaluer le mécanisme d'intervention du Comité de Prévention et de Gestion des Conflits multi-acteurs, incluant les femmes	Cowater												x	x
Résultat immédiat 1320 : Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement														
Extrant 1321 : Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale														
1321.1 Analyser les prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et la surveillance du secteur MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable	Cowater	Réalisé - An 2												
1321.1.b Identifier les recommandations majeures et élaborer une stratégie de plaidoyer	Cowater					x								
1321.2 Sensibiliser les instances locales sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA	Cowater													
1321.2.a Évaluer et améliorer les outils de gestion et de surveillance du secteur MA	Cowater					x	x	x						
1321.2.b Élaborer un plan de sensibilisation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du SMA	Cowater							x	x					
1321.2.c Mettre en œuvre le plan de sensibilisation	Cowater							x	x	x	x	x	x	x
1321.3 Fournir des formations et de l'assistance technique aux instances locales sur les outils de gestion et de surveillance du secteur MA	Cowater													

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4						
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars	
1321.3.a Elaborer les documents de formation (modules ; plan de formation) des instances locales sur les outils de gestion et de surveillance du SMA	Cowater							x	x	x					
1321.3.b Mettre en œuvre le plan de formation des instances locales sur les outils de gestion et de surveillance du SMA	Cowater								x	x	x	x	x	x	x
1321.3.c Évaluer le niveau de maîtrise des personnes formées dans l'utilisation des outils de gestion et de surveillance	Cowater													x	x
Extrant 1322 : Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement															
1322.1 Évaluer le cadre actuel de gestion des sites MA, y compris la prise en compte de l'EG et de l'environnement (cf. études menées)	Cowater	Réalisé - An 2													
1322.2 Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA															
1322.2.a Evaluer l'opportunité et les modalités de la mise en place du cadre de coordination au niveau national	Cowater					x	x								
1322.2.b Élaborer les TdR du Cadre de coordination	Cowater						x								
1322.2.c Organiser un atelier de validation des documents du Cadre (Tdr, Plan)	Cowater						x	x							
1322.2.d Élaborer et partager la décision de création du Cadre de coordination	Cowater							x							
1322.3 Faciliter l'animation et la mise en œuvre des recommandations du cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC															
1322.3.a Organiser un atelier d'échange entre le Comité local et le Cadre national (Bamako ou Kéniéba)	Cowater											x			
1322.3.b Appuyer la mise en œuvre du plan de travail adopté	Cowater						x	x	x						
1322.3.c Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de travail	Cowater								x	x	x	x	x	x	x
1322.4 Élaborer une cartographie des sites MA des 4 communes cibles à Kéniéba															
	Cowater														

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1322.4.b Cartographier des sites MA des 4 communes d'intervention	Cowater								x	x	x	x		
1322.4.c Disséminer la Cartographie des sites MA (niveaux national et local)	Cowater								x	x	x	x		
1322.4.c Former les points focaux sur la mise à jour de la cartographie (partage de données, formation des points focaux (comité de suivi))	Cowater												x	x
1322.5 Appuyer les consultations (dialogues) entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur la cartographie des sites d'exploitation MA	Cowater													
1322.5.b Organiser des consultations dans les communes	Cowater										x	x		
1322.5.c Disséminer les conclusions des consultations dans les communes	Cowater										x	x		
1322.6 Mettre en place un système d'information géographique (SIG) des sites d'orpaillage de Kéniéba	Cowater	Non concerné												
Extrant 1323 : Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA														
1323.1 Mettre en place un cadre concertation et de réflexion entre les parties prenantes	Impact, Cowater	Réalisé - An 2												
1323.2 Élaborer un plan d'animation du Comité de gestion et de suivi inclusifs du SMA dans le cercle de Kéniéba	Impact, Cowater													
1323.2.a Élaboration de la stratégie d'un mécanisme de gestion et suivi inclusifs	Cowater													
1323.2.b Organiser la première rencontre du comité pour la validation du plan d'animation	Cowater													
1323.3 Faciliter la tenue des concertations	Impact, Cowater													
1323.3.a Préparer les documents requis (liste des participants, présentations, budget, etc.)	Cowater			x			x			x				

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4					
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1323.3.b Tenir les réunions du comité de gestion et de suivi inclusifs	Cowater				x			x			x			
1323.3.c Appuyer la mise en œuvre des activités du comité de gestion et suivi inclusifs (activités de sensibilisation, sites pilotes)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x				
Extrant 1324 : Appui technique fourni aux instances locales sur la thématique des évaluations environnementales et la collaboration inter-institutionnelle au niveau national														
1324.1 Concevoir des modules de formation sur la gestion environnementale du secteur MA (impacts environnementaux, reconversion des sites, prévention d'accidents environnementaux, mécanisme de suivi)	Cowater													
1324.1.b Elaborer les modules de formation sur la gestion environnementale du secteur MA (impacts & accidents environnementaux, reconversion des sites, mécanisme de suivi)	Cowater										x			
1324.2 Élaborer un plan de formation sur la gestion environnementale du secteur MA	Cowater													
1324.2.a Elaborer le plan de formation	Cowater										x	x		
1324.2.b Valider le plan de formation avec les parties prenantes	Cowater										x	x		
1324.3 Mettre en œuvre le plan de formation sur la gestion environnementale du secteur MA élaboré	Cowater													
1324.3.a Exécuter les activités de formation selon le plan	Cowater												x	x
1324.4 Mettre en place un dispositif de suivi post-formation	Cowater													
1322.4. Définir un système de suivi des bénéficiaires de la formation	Cowater													
1322.4. Appuyer le suivi des activités de suivi	Cowater													
Résultat intermédiaire 1400 : Gérer efficacement le Projet FEMA et assurer le suivi évaluation et la diffusion des connaissances														

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
Résultat Immédiat 1410 : Coordonner et gérer le Projet pour atteindre les résultats														
Extrant 1411 : Planifier et mettre en œuvre le Projet au Mali														
1411.1 Mise en place et conduite du comité technique, du comité directeur et du Comité de concertation local du projet	Cowater													
1411.1.a Organiser les réunions du Cadre de concertation du projet à Kéniéba (4)	Cowater				x			x			x			x
1411.1.b Organiser les réunions du Groupe de suivi régional à Kayes (2)	Cowater							x						x
1411.1.c Organiser les réunions du Comité technique à Bamako (2)	Cowater							x						x
1411.1.d Organiser les réunions du Comité directeur à Bamako (2)	Cowater							x						x
1411.2 Préparer le plan le travail annuel et le Budget de l'An 3 et lancer ceux pour l'an 4	Cowater													
1411.2.a Organiser la retraite annuelle "Bilan annuel An 3/PTA 4"	Cowater													x
1411.2.b Organiser les ateliers de planification (semestriel et annuel)	Cowater							x						x
1411.2.c Elaborer/Partager les documents de planification et de rapportage	Cowater							x						x
1411.3 Administration du Bureau de Bamako	Cowater													
1411.3.a Assurer le paiement du loyer	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1411.3.b Assurer la prise en charge du fonctionnement, des équipements et des dépenses	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1411.3.c Gérer les imprévus	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4					
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1411.4 Administration du Bureau de Kéniéba	Cowater, RTP, Impact													
1411.4.a Assurer le paiement du loyer (Bureau et maison d'hôtes)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1411.4.b Assurer la prise en charge du fonctionnement, des équipements et des dépenses (Bureau et maison d'hôtes)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1411.4.c Gérer les imprévus (Bureau et maison d'hôtes)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Extrant 1412 : Gérer et coordonner le projet au Canada														
1412.1 Gérer, accompagner et suivre l'équipe terrain et les experts canadiens intervenant ponctuellement	Cowater													
1412.1.a Organiser les réunions de suivi du projet (Réunions hebdomadaires, Réunions mensuelles, Rencontre de consortium)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1412.1.b Participer aux évaluations annuelles de l'équipe projet	Cowater							x						x
1412.2 Appuyer l'équipe locale dans la mise en œuvre et le suivi des activités et la préparation des rapports semestriels et annuels	Cowater													
1412.2.a Participer à la planification les activités (Atelier de planification opérationnelle du PTA 3, Atelier de reprogrammation semestriel)	Cowater		x					x						x
1412.2.b Participer à l'élaboration des rapports de suivi (Rapports trimestriels, Rapport semestriel, Rapport annuel)	Cowater		x					x						x
Extrant 1413 : Gérer efficacement les budgets et les finances														
1413.1 Assurer la bonne application des procédures de gestions financières, notamment pour les approvisionnements	Cowater													
1413.1.a Assurer le suivi des procédures d'approvisionnement conformément aux manuels	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1413.1.b Organiser les rencontres de suivi avec le RFO (trimestre)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1413.2 Suivi de l'exécution budgétaire et financière et production de rapports financiers mensuels/trimestriels/annuels	Cowater													
1413.2.a Compiler les données d'exécution budgétaire aux fréquences convenues (mois, trimestre, semestre, année)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1413.2.b Analyser les données d'exécution budgétaire et mettre à jour les rapports y afférents (mois, trimestre, semestre, année)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Extrant 1414 : Mobiliser les ressources humaines du projet														
1414.1 Assurer la gestion de la paie et des bénéfices	Cowater													
1414.1.a Assurer la gestion de la paie et des bénéfices	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1414.2 Réaliser les évaluations de performance annuelles	Cowater; Right to Play, Impact													
1414.2.a Préparer les documents d'évaluation de performance annuelle de l'équipe projet	Cowater							x						x
1414.2.b Effectuer les évaluations annuelles de l'équipe projet	Cowater							x						x
Résultat Immédiat 1420 : Suivre, Évaluer, Apprendre et Gérer les Connaissances														
Extrant 1421 : Suivre et Évaluer les résultats du Projet														
1421.1 Réaliser le Plan de Suivi et Évaluation du Projet	Cowater	Réalisé - An 2												
1421.2 Assurer le suivi régulier de l'avancement des activités et la collecte des données sur les extrants et les résultats, notamment par la production d'un tableau de bord mensuel et trimestriel	Cowater													

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4					
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1421.2.a Organiser les rencontres de suivi hebdomadaire des activités	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1421.2.b Mettre à jour et partager le tableau de suivi hebdomadaire	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1421.2.c Réaliser le suivi trimestriel des activités sur le terrain					x			x			x			x
1421.2.d Réaliser l'évaluation annuelle (An 3)	Cowater												x	x
1421.3 Rencontre mensuelle de suivi sur l'avancement du projet (identification des progrès, problèmes et mise en place les ajustements requis)	Cowater; Right to Play, Impact													
1421.3.a Organiser les rencontres de suivi mensuel au niveau local	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1421.3.b Organiser les rencontres de suivi mensuel au niveau national avec la participation du siège (Canada)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1421.3.c Organiser les rencontres de suivi mensuel avec les partenaires (ministère des Mines, B2Gold)	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1421.4 Préparer le tableau de bord mensuel/trimestriel, les rapports semestriels et annuels	Cowater													
1421.4.a Mettre à jour le tableau de bord et partager les résultats	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1421.4.b Rendre opérationnelle la base de données des indicateurs	Cowater			x	x									
1421.4.c Mettre à jour la base de données des indicateurs et partager les résultats	Cowater				x			x			x			x
Extrant 1422 : Veiller à la prise en compte efficiente des axes et approches transversales ainsi que des communications pour le changement de comportement														
1422.1 Réaliser l'évaluation environnementale, élaborer le plan de gestion environnementale et en assurer la mise en œuvre	Cowater													
1422.1.a Mettre en œuvre les mesures d'atténuation ou de bonification des impacts potentiels pendant la phase des travaux et la phase d'exploitation	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1		AN 3 - T2		AN 3 - T3		AN 3 - T4										
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars					
1422.2 Réaliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (en alignement avec l'étude globale sur le genre)	Cowater	Réalisé - An 2																	
1422.3 Planifier et suivre l'intégration des priorités et stratégies en matière d'égalité de genre et de droits humains	Cowater																		
1422.3.a Établir et partager avec les parties prenantes une compréhension commune des concepts d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, ainsi que l'approche spécifique	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1422.3.b Développer des activités conçues pour être « sensibles au genre »	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1422.3.c Impliquer les femmes dans les opportunités de prise de décision et de gouvernance du projet			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1422.3.d Favoriser l'accès et le contrôle des ressources et des bénéficiaires par les femmes et autres groupes marginalisés			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1422.3.e Renforcer l'équipe projet par rapport à l'approche genre du projet	Cowater					x				x									
1422.4 Assurer l'adaptation des interventions tenant compte d'une veille sécuritaire (incluant les aspects sociopolitique) et une mise à jour régulière du plan de sécurité	Cowater																		
1422.4.a Mettre à jour l'évaluation sécuritaire du projet et le plan de gestion des risques de sécurité	Cowater							x											x
1422.4.b Prendre en compte les directives nationales et internationales en matière de sécurité	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1422.4.c Mettre en œuvre les mesures du plan de gestion des risques de sécurité	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Extrant 1423 : Partager les connaissances et les bonnes pratiques avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux																			
1423.1 Partage entre l'équipe du projet	Cowater																		
1423.1.a Renforcer la participation des équipes aux rencontres et ateliers	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Description : Activités/Sous-Activités	Org. Resp.	Statut	AN 3 - T1			AN 3 - T2			AN 3 - T3			AN 3 - T4		
			AN 3 - Avr.	AN 3 - Mai	AN 3 - Juin	AN 3 - Juil.	AN 3 - Août	AN 3 - Sept.	AN 3 - Oct.	AN 3 - Nov.	AN 3 - Déc.	AN 3 - Janv.	AN 3 - Févr.	AN 3 - Mars
1423.1.b Assurer le partage des documents entre les collaborateurs	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1423.2 Partage avec les partenaires externes	Cowater													
1423.2.a Organiser les ateliers de partage	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1423.2.b Produire les supports de communication et les partager	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1423.2.c Suivre la mise en œuvre du plan de communication	Cowater		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Annexe 3

Budget détaillé par catégories de coûts admissibles – An 3

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

Budget Projet FEMA Année 3 (2024-25)					
Postes Budgétaires	Catégories de coûts admissibles	Budget Total \$ AMC	Contribution B2Gold	Budget Total	Budget Total FCFA
	Rémunération - Employés de l'organisation				
1.1	Employés canadiens / internationaux	159 134	16 500	175 634	78 500 570
	Employés faisant l'objet d'une affectation long-terme à l'étranger	-	-	-	-
1.2	Rémunération - Employés locaux	473 347	14 684	488 031	218 127 686
	Honoraires - Sous-traitants ayant une relation sans lien de dépendance avec l'organisation				
1.4	Sous-traitants canadiens	198 345	-	198 345	88 651 097
	Sous-traitants locaux	307 419	60 866	368 285	164 607 013
Sous-total - Catégorie : Rémunérations et honoraires		1 138 245	92 050	1 230 295	549 886 366
1.6	Coûts remboursables admissibles à l'application du taux fixe d'indemnisation des frais généraux				
1.6.1	Frais de voyage	238 768	-	238 768	106 718 368
1.6.2	Autres frais de formations	343 606	-	343 606	153 576 213
1.6.3	Produits, biens et fournitures	148 768	-	148 768	66 492 718
1.6.4	Frais d'administration directement liés au projet	189 073	-	189 073	84 507 300
1.6.5	Autres coûts directs	72 500	-	72 500	32 404 238
1.6.6	Coûts de Construction (moins de 20%): Travaux structurels, Travaux non-structurels	183 016	-	183 016	81 800 000
Sous-total - Catégorie : Coûts remboursables admissibles aux taux fixe d'indemnisation des frais généraux		1 175 731	-	1 175 731	525 498 836
Sous-total - Catégories: Rémunérations et honoraires et Coûts remboursables admissibles aux taux d'indemnisation des frais généraux (1.1 à 1.6)		2 313 976	92 050	2 406 026	1 075 385 202
1.7	Compensation pour les frais généraux et coûts indirects				
1.7.1	Taux fixe de 1.1 à 1.6	277 677	-	277 677	123 561 760
Sous-total - Catégorie : Compensation des frais généraux		277 677	-	277 677	123 561 760
Budget Total An 3		2 591 653	92 050	2 683 703	1 198 946 962
VALEUR TOTALE DU PROJET		2 591 653	92 050	2 683 703	1 198 946 962

ANNEXE 4

Cadre de mesure du rendement avec cibles pour l'An 3

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
1111	Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba	1111-1	Nombre de groupements de femmes qui reçoivent un appui organisationnel	20 groupements de femmes (Au moins 1 groupement par village d'intervention)	- Faciliter des ateliers sur la structuration organisationnelle des groupements partenaires.	- 20 groupements de femmes bénéficient d'un appui pour leur structuration.
		1111-2	Nombre de femmes qui reçoivent un appui organisationnel	500 femmes (25 femmes par groupement)	- Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes.	- 966 membres des groupements de femmes sélectionnées bénéficient de l'appui.
		1111-3	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes quant à l'appui offert	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits de l'appui	- Évaluer le niveau de satisfaction des participantes par rapport aux activités.	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits de l'appui/
1112	Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes	1112-1	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes par rapport aux formations suivies	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des formations suivies	- Clôturer les formations sur le concept des AVEC. - Appuyer les sessions de sensibilisation, notamment pour le cycle 2 des AVEC.	- Les sessions de sensibilisation/ formation sont tenues et les participantes expriment un niveau de satisfaction d'au moins 75 %.
		1112-2	Nombre d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) créées au sein des groupements de femmes	20 AVEC (Au moins une AVEC par groupement de femmes)	- Poursuivre le suivi des AVEC.	- Clôturer le cycle 1 pour les 35 AVEC - Entamer le cycle 2 pour les 35 AVEC bénéficient du suivi.
		1112-3	Nombre de femmes membres des AVEC	500 femmes (F) (25 membres par AVEC)	- Poursuivre l'accompagnement des membres des AVEC.	- Les 941 membres des 35 AVEC complètent le cycle 1 et entament le cycle 2.
1113	Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes MA travaillant dans les sites MA	1113-1	Nombre de personnes (F/H) qui reçoivent une formation sur les techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement	2 438 femmes (F) reçoivent la formation (25 % de la population féminine de la zone d'intervention qui pratique l'orpaillage)	- Former les femmes et adolescentes aux nouvelles techniques proposées.	- 40 formatrices sont formées aux nouvelles techniques identifiées. - 966 membres des groupements sont formés aux nouvelles techniques identifiées. - 1400 personnes (F/H) des sites d'orpaillage sont formées aux nouvelles techniques.
		1113-2	Niveau de satisfaction des participants (F/H) par rapport à la formation sur les techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement	Au moins 75 % des participants (F/H) sont satisfaits des formations	- Évaluer le niveau de satisfaction des participantes.	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits.
1114	Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes	1114-1	Nombre de fournisseurs MAPE qui reçoivent une assistance technique (AT) sensible au genre	Au moins 12 (3 fournisseurs par commune cible)	- Fournir des conseils aux fournisseurs sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes	- Au moins 12 fournisseurs sélectionnés disposent d'un plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes.
		1114-2	Nombre d'accords / contrats de subvention de ventes établis entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Au moins 12 (Un accord signé avec chaque fournisseur retenu)	- Mettre en relation d'affaires, les fournisseurs et les groupements de femmes bénéficiaires.	- Au moins 12 accords de partenariat ou de collaboration entre les fournisseurs d'équipements et les groupements de femmes sont établis.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
		1114-3	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes par rapport aux services adaptés, offerts par les fournisseurs d'équipements bénéficiaires de l'AT	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des services adaptés, offerts par les fournisseurs	- Evaluer le niveau de satisfaction des membres des groupements par rapport aux services fournis par les fournisseurs.	- Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des services adaptés, offerts par les fournisseurs.
1121	Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA	1121-1	Nombre de femmes et adolescentes qui reçoivent une formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs	250 personnes femmes et adolescentes bénéficiaires reçoivent une formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs	- Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs au CFP Tambaoura.	- Au moins 120 femmes et adolescentes sont formées sur les secteurs alternatifs.
		1121-2	Niveau de satisfaction des participantes par rapport aux curricula des formations professionnelles et techniques liées aux secteurs alternatifs proposés	Au moins 75 % des participantes sont satisfaites des formations professionnelles et techniques liées aux secteurs alternatifs	- Évaluer le niveau de satisfaction des participantes.	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits.
1122	Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba	1122-1	Nombre de femmes et adolescentes formées à la création, à la gestion et à la formalisation des MPME	250 femmes et adolescentes bénéficiaires formées à la création, à la gestion et à la formalisation des MPME	- Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME et renforcer leurs compétences en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit.	- Les modules de formation sur les thématiques abordées sont disponibles. - Au moins 120 femmes et adolescentes sont formées sur les thématiques abordées (Entrepreneuriat, Accès au crédit, Techniques spécifiques).
		1122-2	Niveau de satisfaction des femmes et adolescentes formées, quant à la pertinence de l'assistance technique fournie	Au moins 75 % des femmes et adolescentes formées, sont satisfaites de la pertinence de l'assistance technique fournie	- Évaluer le niveau de satisfaction des participantes	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits
		1122-3	Nombre de MPME créées et/ou formalisées	50 MPME créées ou formalisées (au moins 20% des femmes et adolescentes formées créent une MPME)	- Appuyer la création des MPME.	- Au moins 17 MPME sont créées par les femmes et adolescentes formées sur les secteurs alternatifs.
1123	Assistance technique sensible au genre fourni pour une communication renforcée entre MPME et compagnies minières	1123-1	Nombre de structures / organisations qui adhèrent à plateforme de concertation sur l'approvisionnement local	Mairies des 4 communes Centres de formation professionnelle Compagnies minières (au moins 2) MPME (50)	- Appuyer la mise en place d'une plateforme de concertation sur l'approvisionnement local.	- La Plateforme compte au moins 30 organisations/structures (4 Mairies des communes d'intervention, 1 Centre de formation professionnelle, 6 Centres d'incubation, 17 MPME, 2 compagnies minières).
		1123-2	Nombre de MPME créées ou formalisées, inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	Au moins 20 MPME (50 % des MPME créées ou formalisées) sont inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	- Faciliter l'inscription des MPME sur les listes de fournisseurs des compagnies minières.	- Au moins 10 MPME sont inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
1124	Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles	1124-1	Nombre de centres d'incubation des MPME établis/habilités	Deux centres d'incubation	- Appuyer la création et la réhabilitation des centres d'incubation.	- Equiper 6 centres en adéquation avec les activités pratiquées. - Construire et équiper 2 centres d'incubation dans les communautés qui n'en disposent pas.
		1124-2	Nombre de personnes (H/F, g/f) qui fréquentent les Centres d'incubation établis	Au moins 40 femmes et adolescentes promotrices de MPME (80 % des MPME), fréquentent les Centres d'incubation établis	- Appuyer la fréquentation des centres d'incubation par les femmes.	- 17 promotrices des MPME fréquentent les centres d'incubation.
		1124-3	Niveau de satisfaction des femmes et adolescentes, promotrices des MPME, par rapport aux centres d'incubation établis	Au moins 75 % des femmes et adolescentes, promotrices des MPME sont satisfaites des centres d'incubation	- Évaluer le niveau de satisfaction des participantes.	- 75% des femmes et adolescentes qui fréquentent les centres d'incubation sont satisfaites.
1211	Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre	1211-1	Nombre de personnes (F/H; f/g) atteintes par les campagnes de sensibilisation	140 000 personnes (F/H; f/g)	- Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation sur le travail des enfants et les normes sexospécifiques limitant la participation productive des femmes.	- 35 000 personnes (F/H; f/g) sont atteintes par la campagne de sensibilisation.
		1211-2	Nombre et nature des activités de sensibilisation menées	Organisation d'au moins 4 caravanes de sensibilisation dans les villages d'intervention Organisation de 3 <i>Play-Days</i> par année lors des journées commémoratives (08 mars; 12 juin et 16 juin, 20 nov.) 24 diffusions annuelles de messages ciblés à travers les radios communautaires	- Organiser les activités de sensibilisation ciblées.	- Caravane : 1 - Tournoi de football : 1 - Organisation de 3 Play-days lors des journées commémoratives (11, 12 et 16 juin ; 20 novembre ; 11 octobre) - 72 diffusions de messages ciblés à travers deux Radios communautaires (4 messages/mois/radio).
1212	Formation offerte aux services techniques locaux et aux Organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG	1212-1	Nombre de personnes (F/H) formées (services techniques, OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'égalité des genres	36 personnes (F/H)	- Assurer la formation des représentants des services techniques et des OSC sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG.	- 18 formateurs identifiés au niveau national (MPFEF, MDSES, DNPFEF) - 35 formateurs identifiés au niveau local (Préfecture, Conseil de cercle, SLPFEF, SLDSES, Mairie, Centres de Santé de Référence).
		1212-2	Niveau de connaissance des participants (F/H) par rapport aux facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG	Au moins 75 % des participants (F/H) aux formations connaissent les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG	- Évaluer le niveau de satisfaction des participants.	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
1213	Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre	1213-1	Nombre de CVPA ayant bénéficié de l'assistance technique (AT)	20 CVPA	- Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du plan d'action annuel des CVPA.	- 20 CVPA bénéficient de l'assistance technique.
		1213-2	Niveau d'aptitude des membres (F/H) des CVPA formés, à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	Au moins 75 % des membres (F/H) des CVPA formés sont aptes à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	- Évaluer le niveau d'aptitudes des membres des CVPA	- 75 % des membres formés sont aptes à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates.
		1213-3	Nombre d'enfants et adolescents identifiés sur les sites d'exploitation minière artisanale	Au moins 500 enfants et adolescents (6-12 ans, 13-17 ans) sont identifiés annuellement dans les villages d'intervention du projet	- Identifier les enfants et adolescents travaillant sur les sites MA.	- 500 enfants et adolescents supplémentaires (6-12 ans, 13-17 ans) sont identifiés et la liste est disponible.
1214	Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation	1214-1	Nombre de mécanismes de rescolarisation soutenus et/ou appuyés	20 mécanismes soutenus et/ou appuyés (au moins 1 par CVPA)	- Soutenir/appuyer les mécanismes de rescolarisation mis en place	- 12 mécanismes de rescolarisation supplémentaires appuyés.
		1214-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des CVPA, quant à la pertinence des mécanismes de rescolarisation soutenus et/ou appuyés	Au moins 75 % des membres (F/H) des CVPA sont satisfaits de la pertinence des mécanismes de rescolarisation mis en place	- Évaluer le niveau de satisfaction des participants	- 75 % des membres des CVPA (F/H) sont satisfaits
		1214-3	Nombre d'enfants et d'adolescents transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales	Au moins 375 enfants et adolescents identifiés sont transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales (75 % des enfants et adolescents identifiés sur les sites miniers)	- Poursuivre le transfert des enfants et adolescents identifiés sur les sites MA vers des alternatives éducationnelles ou sociales	- 251 enfants et adolescents supplémentaires, identifiés sont transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales.
1221	Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA	1221-1	Pourcentage de membres des groupements de femmes et adolescentes, y compris les membres de la FEMIMA, ayant participé aux formations en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Au moins 80 % des membres des groupements de femmes, y compris la FEMIMA locale, participent aux formations en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	- Poursuivre la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA en matière de leadership, de communication et de plaidoyer sur la base des besoins identifiés	- Organiser les formations pour les femmes, membres de groupements de Dabia et Kéniéba.
		1221-2	Niveau de connaissance des participants (F/H) en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Au moins 75 % des participants (F/H) ont un niveau élevé de connaissances en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	- Évaluer le niveau de satisfaction des participants	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
1222	Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national	1222-1	Nombre de membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national qui sont formés	57 femmes, membres du bureau national de la FEMIMA	- Poursuivre la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA	- Au moins 36 membres de la FEMIMA sont formés sur les thèmes retenus (Planification stratégique, Suivi-évaluation, administration de sites Web, etc.).
		1222-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) de la FEMIMA par rapport aux formations offertes	Au moins 75 % des membres (F/H) de la FEMIMA sont satisfaits des formations suivies	- Évaluer le niveau de satisfaction des participants	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits
1223	Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés	1223-1	Nombre d'ateliers d'échange auxquels les membres de la FEMIMA participent	4 ateliers (1 atelier / par an à partir de l'An 2)	- Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques. - Créer de nouvelles opportunités de réseautage.	- Les membres de la FEMIMA participent à au moins un atelier. - Un espace d'échange entre les groupements de femmes des quatre communes est mis en place.
		1223-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) de la FEMIMA quant à la pertinence des ateliers auxquels ils ont participé	Au moins 75 % des membres (F/H) de la FEMIMA sont satisfaits de la pertinence des ateliers	- Évaluer le niveau de satisfaction des participants	- 75 % des participants (F/H) sont satisfaits.
1224	Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA	1224-1	Nombre de jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants et des Clubs d'enfants, ayant bénéficié d'une formation	120 jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants. 40 jeunes (f/g) membres des Clubs d'enfants	- Appuyer et former les jeunes, membres des Clubs d'enfants - Appuyer et former les jeunes, membres du Parlement des enfants	- 40 jeunes (f/g) membres des Clubs d'enfants. - 120 jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants.
		1224-2	Nombre de clubs d'enfants ayant élaboré un plan d'action	20 clubs d'enfants (au moins 1 par village d'intervention)	- Appuyer la mise en œuvre des plans d'action des clubs d'enfant.	- Les 20 clubs d'enfants bénéficient d'un appui pour la mise en œuvre de leur plan d'action annuel.
1311	Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée	1311-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	65 parties prenantes (15 au niveau national et 50 au niveau local)	- Organiser les ateliers de sensibilisation	- Au moins 65 parties prenantes (15 au niveau national et 50 au niveau local) participent aux ateliers de sensibilisation
		1311-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de rescolarisation développée	Le plan d'action de la stratégie de rescolarisation est mis en œuvre à 100 %	- Mettre en œuvre la stratégie de rescolarisation	- 100% des actions annuelles prévues sont mises en œuvre (cf. 1200).
1312	Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée	1312-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	58 parties prenantes (9 au niveau national et 49 au niveau local)	- Organiser les ateliers de sensibilisation	- Au moins 58 parties prenantes (9 au niveau national et 49 au niveau local) participent aux ateliers de sensibilisation.
		1312-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de sensibilisation développée	Le plan d'action de la stratégie de sensibilisation est mis en œuvre à 100 %	- Mettre en œuvre la stratégie EG	- 100% des actions annuelles prévues sont mises en œuvre.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
1313	Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA	1313-1	Nombre de rencontres et de dialogues auprès des partenaires afin de présenter les résultats des études visant à renforcer la gestion du secteur MA	Au moins 5 rencontres organisées	- Organiser les rencontres de partage des résultats des études menées.	- 3 rencontres organisées (Étude sur l'analyse des conflits – Bamako; Étude sur l'égalité des genres – Kéniéba et Bamako).
		1313-2	Nombre de partenaires du projet bénéficiant d'une assistance technique sur le plaidoyer et le renforcement de la gestion du secteur MA	65 parties prenantes bénéficiant d'une assistance technique sur le plaidoyer et le renforcement de la gestion du secteur MA		
1314	Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée	1314-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	59 parties prenantes (10 au niveau national et 49 au niveau local)	- Organiser les ateliers de sensibilisation	- Au moins 58 parties prenantes (10 au niveau national et 49 au niveau local) participent aux ateliers de sensibilisation.
		1314-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits développée	Le plan d'action de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits est mis en œuvre à 100%	- Mettre en œuvre la stratégie de sensibilité aux conflits	- 100% des actions annuelles prévues sont mises en œuvre
1321	Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanal	1321-1	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA organisées	8 sessions de sensibilisation et de formation organisées (2 sessions par commune d'intervention)	- Sensibiliser et former les instances locales sur les outils de gestion et de surveillance du secteur MA	- Un plan de sensibilisation ainsi que les supports sont disponibles - 8 sessions de sensibilisation et de formation organisées (2 sessions par commune d'intervention).
		1321-2	Nombre d'employés (F/H) des instances locales sensibilisés et formés aux outils élaborés	16 employés (F/H) des instances locales formés (4 par commune)	- Sensibiliser et former les instances locales sur les outils de gestion et de surveillance du secteur MA	- 16 employés (F/H) des instances locales sensibilisés et formés (4 par commune).
		1321-3	Niveau de maîtrise des outils par les personnes (F/H) formées	Au moins 80 % des personnes (F/H) formées maîtrisent les procédures	- Évaluer l'aptitude des personnes formées	- Au moins 80 % des personnes (F/H) formées maîtrisent les outils de gestion et de surveillance du secteur MA.
1322	Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement	1322-1	Nombre de mécanismes de structuration et de suivi du secteur minier artisanal prenant en compte l'égalité des genres et/ou l'environnement, mis en place au niveau local	4 mécanismes de structuration et de suivi mis en place (1 par commune)	- Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA	- Les contours du cadre sont définis et adoptés.
		1322-2	Niveau de satisfaction des représentants (F/H) des autorités locales par rapport aux mécanismes mis en place	Au moins 80 % des représentants (F/H) des autorités locales sont satisfaits des mécanismes mis en place	- Évaluer le niveau de satisfaction des représentants	- Au moins 80 % des représentants (F/H) des autorités locales sont satisfaits des mécanismes mis en place.
1323	Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre	1323-1	Nombre d'ateliers de concertation tenus	1 atelier par an	- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action du comité	- 100 % des actions annuelles prévues sont réalisées.

PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 3 DU PROJET FEMA (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MARS 2025)

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS AN 3	CIBLE A LA FIN DE L'AN 3
	les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA	1323-2	Niveau de satisfaction des parties prenantes par rapport aux mécanismes de coordination	Au moins 75 % des parties prenantes ont un niveau élevé par rapport aux mécanismes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 4 sites pilotes en expérimentant une gestion améliorée tenant en compte les pratiques coutumières et les exigences légales - Évaluer le niveau de satisfaction des participants 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 sites pilotes sont mis en place - 75 % des participants (F/H) sont satisfaits.
1324	Appui technique fourni aux instances locales sur la thématique des évaluations environnementales et la collaboration inter-institutionnelle au niveau national	1324-1	Pourcentage d'élus et acteurs formés, qui connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal	Au moins 80 % des élus et acteurs locaux connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal	<ul style="list-style-type: none"> - Former et évaluer les instances locales sur la thématique des évaluations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les documents de formation (modules et plan de formation). - Mettre en œuvre le plan de formation. - 80 % des élus et acteurs locaux connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal.
		1324-2	Niveau de satisfaction des acteurs par rapport aux synergies d'actions inter-institutionnelles en termes de gestion environnementale du secteur MA	Au moins 80 % des acteurs (F/H) sont satisfaits des synergies établies en termes de collaboration inter-institutionnelle sur la gestion environnementale du secteur MA	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le niveau de satisfaction des acteurs par rapport aux synergies d'actions interinstitutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 80 % des acteurs (F/H) sont satisfaits des synergies établies en termes de collaboration inter-institutionnelle sur la gestion environnementale du secteur MA.